



Grand-Duché de Luxembourg  
Ministère d'État

# Bulletin de documentation

## SOMMAIRE

La visite d'Etat à Luxembourg de Monsieur Li Xiannian, Président de la République Populaire de Chine . . . . .	1
Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Jean-Bernard Raimond, Ministre français des Affaires étrangères . . . . .	6
Messages de Noël et de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc et du Président du Gouvernement . . . . .	8
Le 40 <sup>e</sup> anniversaire du Plan Marshall . . . . .	11
La Foire „Made in Belgium” à Bruxelles . . . . .	15
First European Television Symposium à Luxembourg . . . . .	16
Le projet de Budget de l'Etat pour l'exercice 1988 . . . . .	18
- Discours budgétaire de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, Ministre des Finances . . . . .	18
- Discours budgétaire de Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre délégué au budget . . . . .	27

6/1987

Novembre-Décembre

dernier numéro de 1987

**Service Information et Presse**  
**Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt**

# La visite d'Etat à Luxembourg de Monsieur Li Xiannian, Président de la République Populaire de Chine

Répondant à l'invitation de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Président de la République Populaire de Chine et Madame Li Xiannian se sont rendus en visite d'Etat à Luxembourg les 18 et 19 novembre 1987.

Le Président et Madame Li Xiannian furent accueillis à leur descente d'avion à l'aéroport du Findel par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Une batterie d'artillerie tira une salve d'honneur de 21 coups de canon.

Après la présentation de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères ainsi que des membres de la suite luxembourgeoise par le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Président et Madame Li Xiannian présentèrent à Leurs Altesses Royales les membres de la suite officielle chinoise. Le Président et le Grand-Duc passèrent ensuite en revue un détachement d'honneur de l'Armée. Après l'exécution des hymnes nationaux, le Grand-Duc présenta au Président et la Grande-Duchesse présenta à Madame Li Xiannian les personnalités luxembourgeoises venues les accueillir à l'aéroport, à savoir: Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, Monsieur Benny Berg, Ministre de la Santé, Monsieur Robert Krieps, Ministre de la Justice, Monsieur Fernand Boden, Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre du Travail, Monsieur Marcel Schlechter, Ministre des Transports, Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique, Monsieur Johny Lahure, Secrétaire d'Etat à l'Economie, Monsieur René Steichen, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et à la Viticulture, Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération, Monsieur Ernest Arendt, Président du Conseil d'Etat, Monsieur Prosper Jacques, Président de la Cour Supérieure de Justice, Monsieur Camille Wampach, Procureur Général d'Etat, Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Colonel Nicolas Ley, Commandant de l'Armée, Monsieur Nicolas Koob, Bourgmestre de Niederanven et Monsieur Gilbert Meyer, Directeur de l'Aéroport.

Voici la liste des membres de la suite officielle qui accompagnait le Président et Madame Li Xiannian lors de la visite d'Etat.

Monsieur Qiao Shi, Vice-Premier ministre du Conseil des Affaires d'Etat, Monsieur Zhou Nan, Vice-Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Zhang Haoruo, Vice-Ministre des Relations économiques et commerciales avec l'étranger, Monsieur Tao Siju, Assistant spécial, Monsieur Li Zhongying, Assistant spécial, Monsieur Xu Guibao, Assistant spécial, Monsieur Liu Shan, Ambassadeur de Chine à Luxembourg, Monsieur Mei Zhao-rong, Directeur d'Europe de l'Ouest du Ministère des Affaires étrangères, Monsieur Zheng Jinjong, Directeur adjoint du Bureau d'Etudes politiques du Ministère des Affaires étrangères, Monsieur Jiang Kang, Direc-

teur adjoint du Protocole du Ministère des Affaires étrangères, Madame Li Jinhua, Directeur adjoint de l'Information du Ministère des Affaires étrangères, Monsieur Mu Chongkai, Directeur adjoint du Troisième Bureau du Ministère des Relations économiques et commerciales avec l'étranger, Monsieur Yang Zehnlun, Directeur adjoint du Bureau des Crédits du Ministère des Relations économiques et commerciales avec l'étranger, et Monsieur Zhu Shuguang, Directeur adjoint du Bureau de Garde du Ministère de la Sécurité publique.

L'ambassadeur de la République Populaire de Chine, Monsieur Liu Shan, procéda ensuite à la présentation des membres de son ambassade.

Avant de quitter l'aéroport pour le Palais grand-ducal où le Président et Madame Li Xiannian furent salués par le Maréchal de la Cour, Monsieur Roger Hastert, la déclaration suivante du Président a été rendue publique:

## Déclaration par écrit du Président Li Xiannian

Mon épouse et moi sommes très heureux d'avoir l'occasion de venir en visite dans votre beau pays sur l'aimable invitation de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg. Je voudrais saisir cette occasion pour adresser l'expression de mon estime au peuple luxembourgeois et lui transmettre les salutations cordiales du peuple chinois.

Le Grand-Duché de Luxembourg possède une histoire ancienne et une glorieuse tradition. Le peuple luxembourgeois est laborieux et courageux. Le peuple chinois éprouve une profonde admiration devant les réalisations d'une grande originalité que votre pays a obtenues dans le développement de l'économie nationale et le rôle actif qu'il a joué dans la vie politique et économique européenne.

Depuis l'établissement de relations diplomatiques entre la Chine et le Luxembourg, leurs rapports se sont développés de façon satisfaisante. Approfondir davantage notre connaissance mutuelle, intensifier notre coopération amicale et sauvegarder la paix mondiale, c'est l'aspiration commune de nos deux peuples, c'est également le but de ma présente visite dans votre pays.

Je souhaite sincèrement prospérité au Grand-Duché de Luxembourg et bonheur à son peuple.

Un déjeuner intime fut offert au Palais grand-ducal par le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Président de la République Populaire de Chine et à Madame Li Xiannian, tandis que Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, invitait à déjeuner le Vice-Premier Ministre du Conseil d'Etat et les autres personnalités de la délégation officielle chinoise.

Au début de l'après-midi, le Président de la République Populaire de Chine et Madame Li Xiannian se rendirent au Monument de la Solidarité Nationale où ils

furent accueillis par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique et le Colonel Nicolas Ley, Commandant de l'Armée. Le Président déposa des fleurs devant le Monument de la Solidarité Nationale et, après l'exécution de la "sonnerie aux morts", il ranima la Flamme du Souvenir. Après l'exécution des hymnes nationaux, le Président et Madame Li Xiannian, accompagnés du Président du Gouvernement et du Ministre de la Force Publique, pénétrèrent à l'intérieur du Monument et y signèrent le Livre d'Or. A la sortie du Monument, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, présenta au Président et à Madame Li Xiannian les représentants des associations patriotiques rassemblés devant le Monument. Au programme figurait ensuite une promenade le long de la Corniche au cours de laquelle le Président et Madame Li Xiannian furent salués par Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, entourée des échevins et du secrétaire général. Après la signature du Livre d'Or de la Ville, le Président et Madame Li Xiannian regagnèrent le Palais grand-ducal.

En fin d'après-midi, le Président de la République Populaire de Chine reçut en audience au Palais grand-ducal Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères.

Dans la soirée un dîner fut offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur du Président de la République Populaire de Chine et de Madame Li Xiannian au Palais grand-ducal. Le dîner fut suivi d'une réception. Des allocutions furent prononcées au début du dîner par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par le Président de la République Populaire de Chine. Nous reproduisons ci-après le texte de ces allocutions.

#### **Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc**

Monsieur le Président,

Au nom de toute la population luxembourgeoise, la Grande-Duchesse et moi-même tenons à souhaiter à vous, à votre épouse, ainsi qu'aux éminentes personnalités qui vous accompagnent, une chaleureuse bienvenue dans notre pays.

Votre visite à Luxembourg coïncide, à deux jours près, avec le 15<sup>e</sup> anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre nos deux Etats. A ce titre, elle constitue un moment privilégié dans nos relations bilatérales.

Durant ces quinze années, nous avons en effet oeuvré de part et d'autre au développement de relations confiantes entre nos deux pays si divers par l'histoire, la géographie, les traditions tant politiques que philosophiques et, faut-il le souligner, par leur taille respective. Cette action continue mérite d'être relevée, car elle est la preuve d'une coopération empreinte d'un grand respect réciproque.

Votre présence à Luxembourg, Monsieur le Président, évoque pour nous des souvenirs qui nous sont chers. Le moment de la visite d'Etat que la Grande-Duchesse et moi-même avons effectuée dans votre pays en automne

1979, coïncidait avec l'inauguration par la Chine d'une politique importante de réformes de grande envergure.

Dans votre discours de bienvenue du 26 septembre 1979, vous aviez d'ailleurs vous-même relevé que la Chine venait de s'engager, dans une "nouvelle longue marche" pour réaliser, avant la fin du siècle, quatre modernisations, à savoir celle de l'agriculture, celle de l'industrie, celle des sciences et technologies ainsi que celle de la défense nationale.

L'impulsion nouvelle qui vient d'être donnée, il y a à peine un mois, à vos efforts de réforme politique et économique est à ce titre une expression significative de la continuité et de la cohérence de votre volonté inébranlable de garantir le développement futur de la Chine.

Ainsi les fondements sont en place pour permettre aux générations futures de poursuivre dans la voie tracée et d'assurer à votre pays la place dans le monde qui lui revient.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous exprimer notre appréciation pour le rôle éminent que joue votre pays dans les relations internationales. La Chine s'est choisie comme politique d'être une source d'équilibre, un intermédiaire entre le monde développé et le Tiers Monde. Celle-ci s'exprime notamment par une politique étrangère empreinte de prudence et de pondération.

Une Chine prospère est un facteur essentiel de stabilité dans le monde d'aujourd'hui et une participation active de la Chine dans les enceintes internationales nous semble cruciale et irremplaçable.

Au niveau de l'échiquier politique mondial, nous partageons l'espoir que le climat de détente, initié par la conclusion imminente d'un traité sur le démantèlement des forces nucléaires à moyenne portée, basées en Europe, permettra bientôt d'en arriver à des résultats concrets dans d'autres négociations de désarmement.

Dans ce domaine également, votre contribution sera essentielle: La Chine est en effet à la fois une puissance nucléaire et spatiale et un membre permanent du Conseil de Sécurité. A ce titre, il lui appartient d'assumer des responsabilités particulières, notamment en ce qui concerne la préservation ou le rétablissement de la paix dans plus d'un point chaud du globe.

Mais la sécurité dans le monde est indissociable du développement de toutes les nations. Aussi saluons-nous les efforts incessants de la Chine tant dans ce qu'il est convenu d'appeler le dialogue Nord-Sud qu'en faveur de l'émergence d'une véritable coopération entre pays en développement.

Ces orientations qui inspirent la Chine dans ses relations extérieures nous sont devenues familières grâce notamment à l'existence du dialogue continu et fructueux entre la Chine et la Communauté européenne. Ce dialogue a largement facilité l'identification de préoccupations communes face à une situation mouvante et complexe.

Nous nous réjouissons dans ce contexte de l'ouverture prochaine d'une délégation de la Commission des Communautés européennes auprès de votre Gouvernement.

Monsieur le Président,

La récente visite officielle dans votre pays de notre Ministre des Affaires étrangères a confirmé l'évolution positive de nos relations bilatérales. Elle est l'expression d'une approche nouvelle dans nos relations économiques avec votre pays et se caractérise par une large diversification.

Au-delà de la coopération exemplaire dans le domaine sidérurgique, elle comporte désormais des perspectives à long terme, des transferts de technologies, la formation de personnel spécialisé, un encadrement financier et l'audiovisuel, secteur privilégié qui a fait connaître la voix du Luxembourg de par le monde.

Nous constatons ainsi avec satisfaction que nos efforts poursuivis depuis bientôt quinze années s'inscrivent à présent parmi les priorités définies par les autorités compétentes de votre pays.

Mais le rapprochement des politiques et une coopération économique intensive ont contribué également à une meilleure connaissance et appréciation mutuelles des peuples chinois et luxembourgeois.

Si les gouvernements y ont sans doute leur part, l'amitié qui lie désormais nos deux peuples n'aurait pas été concevable sans l'engagement fervent d'hommes de bonne volonté.

Il me plaît d'évoquer à cet égard la contribution exemplaire de certains d'entre eux que nous avons la grande satisfaction d'avoir parmi nous ce soir. Ils sont les véritables pionniers de l'amitié entre la Chine et le Luxembourg et c'est à eux que nous devons pour une large part cette heureuse circonstance qui nous réunit ce soir.

Leur action au cours des années passées démontre que nos relations seraient bien incomplètes sans cette qualité profonde que leur confèrent nos échanges sur le plan culturel et surtout humain.

Monsieur le Président,

Au terme d'une vie politique toute entière au service du peuple chinois et riche en accomplissements remarquables, vous nous faites aujourd'hui l'honneur de votre visite.

Soyez assuré de notre sincère gratitude, ainsi que de la haute valeur que nous attachons aux sentiments d'amitié dont vous-même et votre peuple témoignez à notre égard.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Puis-je vous convier maintenant à lever vos verres et à boire avec moi

- à l'épanouissement de la République Populaire de Chine;
- et au bien-être personnel de Son Président.

#### Allocution du Président Li Xiannian

Altesses Royales,  
Mesdames et Messieurs,

C'est un très grand plaisir pour moi que d'avoir l'occasion d'effectuer une visite dans votre beau pays sur l'aimable invitation de Leurs Altesses Royales. L'accueil chaleureux et l'hospitalité gracieuse qui nous ont été réservés par Leurs Altesses Royales, le gouvernement et le peuple luxembourgeois font que nous avons l'impression, dès que nous avons mis le pied sur le sol de votre pays, d'être rentrés chez nous. Ce soir, Son Altesse Royale le Grand-Duc a bien voulu organiser en notre honneur ce banquet magnifique et a prononcé il y a quelques instants des propos débordant de chaleur qui traduisent une fois de plus les sentiments amicaux que porte le peuple luxembourgeois au peuple chinois. Permettez-moi, au nom du gouvernement et du peuple chinois, en mon nom personnel et en celui de mon épouse, d'exprimer mes sincères remerciements à Leurs Altesses Royales et au gouvernement luxembourgeois, et de transmettre, à cette occasion, les salutations cordiales et très respectueuses du peuple chinois au peuple luxembourgeois.

Le Luxembourg est un pays qui possède une histoire fort ancienne. Au cours des deux guerres mondiales, le peuple luxembourgeois a opposé une résistance héroïque à l'agression extérieure et sauvé l'indépendance et la dignité nationales; le peuple chinois éprouve une profonde admiration pour ces exploits. Géographiquement parlant, le Luxembourg est certes un petit pays, mais néanmoins, en partant de ses conditions spécifiques et en comptant sur l'intelligence et le travail créateur de son peuple, il a obtenu de remarquables succès sur les plans économique, scientifique et technologique. Le Luxembourg se place, du point de vue du revenu national par tête d'habitant, parmi les pays les plus riches du monde; et sa production d'acier par tête d'habitant est la plus élevée du monde. Sa capitale est l'un des importants centres financiers de l'Europe. Dans les affaires internationales, votre pays joue également un rôle toujours plus important. L'un des pays fondateurs de la Communauté européenne, le Luxembourg s'emploie avec dynamisme à promouvoir l'union de l'Europe occidentale et préconise que les pays membres de la Communauté doivent parler d'une seule voix sur le plan international. Tout cela démontre que le jugement à porter sur les succès d'un pays et sur le rôle qu'il joue dans l'arène internationale ne dépend pas de la dimension de son étendue territoriale ni de l'importance numérique de sa population, mais de la politique intérieure et extérieure qu'il met en oeuvre.

Nous estimons depuis toujours que tout pays, grand ou petit, a ses points forts et ses qualités, et peut ainsi apporter sa part de contribution à la paix et au développement dans le monde. Nous sommes toujours d'avis que les grands pays et les petits pays doivent se traiter sur un pied d'égalité, se respecter mutuellement et jouir des droits égaux sur le plan international. Il nous plaît de constater que depuis quelques années, le Luxembourg et de nombreux pays moyens et petits sont



très actifs sur la scène internationale; nous voyons là une tendance majeure de l'évolution actuelle intervenue dans les affaires internationales.

Altesses Royales, Mesdames et Messieurs,

La Chine est un pays socialiste en développement. Pour développer rapidement les forces productives de la société et en finir avec la pauvreté et le retard qui caractérisent la physionomie actuelle de notre pays, nous avons, ces dernières années, entrepris des explorations en matière de réforme. La réactivation de l'économie à l'intérieur du pays et l'ouverture sur l'extérieur ont apporté des changements notables à l'aspect de la Chine. Le XIII<sup>e</sup> Congrès du Parti communiste chinois tenu récemment a davantage matérialisé la ligne définie depuis la 3<sup>e</sup> Session plénière du Comité central issu du XI<sup>e</sup> Congrès du Parti communiste chinois. Notre équipe dirigeante est plus rajeunie. A la lumière de l'esprit dégagé du XIII<sup>e</sup> Congrès du Parti communiste chinois, nous accélérerons et approfondirons la réforme des structures économiques, élargirons encore davantage les champs d'application de la politique d'ouverture sur l'extérieur et mettrons en oeuvre la réforme des structures politiques, afin de transformer la Chine, au prix de plusieurs décennies d'efforts assidus, en un pays socialiste moderne prospère, démocratique et de haute culture.

Ma présente visite dans votre pays coïncide avec le 15<sup>e</sup> anniversaire de l'établissement de relations diplomatiques sino-luxembourgeoises, ce qui fait qu'elle revêt une signification plus profonde. Durant 15 années écoulées, les nombreux échanges de visites entre dirigeants de nos deux pays ont permis d'approfondir notre connaissance mutuelle et d'intensifier les contacts et la coopération entre nos deux pays dans les divers secteurs. La visite effectuée en Chine par Leurs Altesses Royales en 1979 a laissé au peuple chinois un beau souvenir et a insufflé une nouvelle dynamique aux relations sino-luxembourgeoises. La coopération économique et technique entre nos deux pays a connu aussi des progrès réjouissants ces dernières années. Nous apprécions l'attitude ouverte adoptée par votre pays en matière de transfert de technologies et remercions votre gouvernement pour les prêts préférentiels qu'il nous a accordés en vue d'intensifier la coopération technique dans le domaine sidérurgique entre nos deux pays. Bien que se trouvant l'un en Europe et l'autre en Asie et qu'ayant entre eux de nombreuses différences, nos deux pays veulent tous la paix et partagent des vues identiques ou similaires sur de nombreux problèmes internationaux d'importance majeure; sur le plan économique, ils ont chacun des points forts et peuvent se compléter mutuellement, les relations de coopération amicale entre nos deux pays reposent donc sur une base solide et ont devant elles de vastes perspectives de développement. Voilà ce qu'ont montré les faits. Mon souhait est que ma présente visite puisse apporter une contribution, si modeste soit-elle, au progrès ultérieur de la coopération amicale sino-luxembourgeoise. Nous espérons vivement que Leurs Altesses Royales visiteront une nouvelle fois la Chine à un moment qui leur conviendrait.

Pour terminer, je vous propose de lever vos verres au développement continu de l'amitié entre les peuples chinois et luxembourgeois et des relations de coopéra-

tion amicale entre nos deux pays, à la prospérité du Grand-Duché de Luxembourg et au bonheur de son peuple, à la santé de Leurs Altesses Royales, et à la santé de tous les amis ici présents!

La deuxième journée de la visite d'Etat à Luxembourg du Président de la République Populaire de Chine et de Madame Li Xiannian a été consacrée essentiellement à une visite des usines de Differdange et d'Esch/Belval de l'ARBED. A leur arrivée au Château de l'Arbed à Differdange, le Président et Madame Li Xiannian furent accueillis par Monsieur Emmanuel Tesch, Président du Conseil d'Administration de l'ARBED, Monsieur Georges Faber, Président de la Direction générale, Monsieur Jean de la Hamette, Directeur de l'usine Arbed-Differdange, Monsieur Léon Helbach, Directeur de l'usine Arbed Esch/Belval, ainsi que par Monsieur Nic. Eickmann, Bourgmestre et les échevins de la Ville de Differdange. Dans une allocution, Monsieur Emmanuel Tesch, Président du Conseil d'Administration de l'Arbed, souhaita la bienvenue aux hôtes chinois tandis que Monsieur François Schleimer, Directeur Productions, présenta dans une allocution la société et le groupe Arbed. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution de Monsieur Emmanuel Tesch.

#### Allocution de M. Emmanuel Tesch

Au nom du Conseil d'administration, de la Direction générale, des Directions d'usine et de l'ensemble du personnel de notre société, j'ai l'insigne honneur de vous souhaiter la bienvenue à l'ARBED et de vous accueillir à notre Château de Differdange.

Ces lieux chargés d'histoire et marqués par le passage de personnalités illustres renouent aujourd'hui avec une longue tradition pour offrir leur hospitalité généreuse au Représentant suprême du plus grand peuple du globe: la République Populaire de Chine.

Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier chaleureusement d'avoir accepté cette visite à l'ARBED, une visite qui ne se limitera pas à cette cérémonie d'accueil, mais vous conduira aussi dans des installations industrielles lesquelles, dans leur genre, comptent parmi les plus performantes actuellement en activité dans le monde.

Monsieur Georges Faber, Président de notre Direction générale, qui prendra la parole après moi, se fera le plaisir de vous présenter notre société et de vous introduire à la visite.

Pour ma part, j'aimerais évoquer brièvement les liens profonds d'amitié et de collaboration industrielle qui unissent, à travers la sidérurgie précisément, notre petit pays à votre immense nation qui est passée aujourd'hui au premier plan des grandes puissances, avec une vocation et une responsabilité mondiales.

Les points de rencontre entre la Chine et le Grand-Duché de Luxembourg, sur le plan de la sidérurgie, remontent aux premiers temps de l'industrialisation de l'Empire du Milieu, quand des ingénieurs et des ouvriers qualifiés luxembourgeois ont contribué à la construction d'une des premières usines sidérurgiques chinoises, près de Hanyang. Ils s'étendent à l'heure

actuelle à un vaste programme de coopération technologique dans le cadre de la modernisation et de l'expansion de votre production d'acier.

A Wuhan, une municipalité que vous connaissez bien, Monsieur le Président, pour en avoir été le maire, ARBED Recherches et notre filiale spécialisée Paul Wurth vont installer le know-how luxembourgeois pour le chargement et la conduite automatique du nouveau haut fourneau en construction. Vous avez donné la préférence à la technologie luxembourgeoise, dans une concurrence ouverte aux plus importants constructeurs internationaux. Ce choix élogieux qui mérite notre reconnaissance, prouve à la fois la qualité des services que nous avons offerts et le discernement judicieux de vos spécialistes qui les ont appréciés. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, que vos ingénieurs et techniciens qui seront initiés au Luxembourg-même à ces technologies de pointe, pourront accomplir leur stage à l'ARBED dans un climat empreint d'amitié et de confiance mutuelle: ils seront formés à la meilleure école.

Toutefois, la République Populaire de Chine n'a pas limité la confiance faite au groupe ARBED au seul cas de l'usine de Wuhan.

Au-delà des chances qui nous sont offertes sur le marché chinois pour l'exportation de nos propres produits sidérurgiques, notre technologie sera mise en oeuvre dans d'autres projets, non moins ambitieux, à Anshan ou Baoshan p.ex., où nous sommes appelés à contribuer à la réalisation d'un des grands desseins industriels de la Chine: à savoir, le doublement de sa production d'acier d'ici la fin du siècle, pour la porter de 40 millions de t actuellement à 80 millions de t par an.

J'ai la ferme conviction, Monsieur le Président, que votre grand peuple, riche de sa culture, qui compte parmi les plus anciennes et les plus riches de l'humanité, ainsi que de son potentiel humain et scientifique, sera en mesure de relever aussi ce défi, comme il a réussi jusqu'ici, avec ingéniosité, patience et courage, à se frayer son chemin d'entrée dans le monde moderne.

L'ARBED, pour sa part, serait heureuse de pouvoir continuer à contribuer à la réalisation de ce noble but, et j'espère que l'avenir ouvrira d'heureuses perspectives pour l'évolution de nos relations et l'approfondissement de notre coopération, grâce à la définition d'une concertation encore plus étroite au sujet des problèmes d'intérêt mutuel.

Ni la distance qui sépare nos deux peuples sur le plan géographique, ni la différence de leurs rôles et places dans le monde ne pourront prévaloir sur notre volonté de coopération fructueuse sur le plan économique, dans un climat de respect des forces et des besoins de chacune des parties en présence.

C'est dans cette perspective, Monsieur le Président, qu'avec mes remerciements réitérés, je vous prie, au nom de l'ARBED, de transmettre au peuple de la République Populaire de Chine notre témoignage d'amitié et nos vœux de bonheur pour un avenir serein.

Je vous remercie de votre attention.

Après la signature des Livres d'Or de ARBED-Differdange et de la Ville de Differdange, le Président et Madame Li Xiannian, accompagnés de Monsieur Jean de la Hamette, Directeur de l'usine Arbed Differdange, visitèrent le train Grey et se rendirent ensuite à l'usine Arbed Esch-Belval. Après l'accueil par Monsieur Romain Schmit, Directeur adjoint d'Arbed Esch-Belval ainsi que par Monsieur Jos Brebsom, Bourgmestre, et Monsieur Henri Schmitz, échevin de la Ville d'Esch-sur-Alzette, les hôtes chinois visitèrent la cabine de commande du haut fourneau "C". Après la signature des Livres d'Or d'Arbed Esch-Belval et de la Ville d'Esch-sur-Alzette, le Président et Madame Li Xiannian regagnèrent le Palais grand-ducal, tandis que les membres de la suite officielle furent les invités à un déjeuner offert en l'honneur des hôtes chinois par le Gouvernement. Au cours de ce déjeuner des discours furent prononcés par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et par Monsieur Qiao Shi, Vice-Premier Ministre du Conseil des Affaires d'Etat. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement.

### **Toast prononcé par Monsieur le Président du Gouvernement Jacques Santer**

Monsieur le Vice-Premier Ministre,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter également, au nom du Gouvernement luxembourgeois, une chaleureuse bienvenue dans notre pays.

C'est pour moi un grand honneur et une grande joie de pouvoir accueillir aujourd'hui une si éminente et si nombreuse délégation officielle de la République Populaire de Chine.

Je tiens à vous assurer, Monsieur le Vice-Premier Ministre, que le Luxembourg est honoré de pouvoir accueillir pour la première fois sur son sol le Président de la République Populaire de Chine. Nous, qui comptons parmi les plus petites nations du globe, apprécions hautement l'honneur qui nous est ainsi fait par le Gouvernement chinois.

Votre pays possède non seulement la plus nombreuse population de notre planète, mais également la plus vieille civilisation de l'humanité.

Comme l'a noté S.A.R. le Grand-Duc dans son discours, la République Populaire de Chine et le Luxembourg sont fort dissemblables par leur taille, leur population, leurs structures économiques, politiques et sociales. Cependant les relations entre nos deux pays sont excellentes, et la coopération est effective dans des domaines très divers.

Les premiers contacts entre nos deux pays ne sont plus récents et font déjà partie de notre histoire. En effet, dès 1893 des Luxembourgeois sont partis en Chine pour y travailler dans le secteur de la sidérurgie. Sans arrière-pensée politique ou économique, ces ingénieurs et ouvriers spécialisés n'ont pas hésité à mettre leur savoir-faire et leur talent au service de l'industrie sidérurgique chinoise.

Interrompus pendant de longues années par les aléas de la politique mondiale, nos contacts ont pu reprendre et une coopération suivie et fructueuse a pu se mettre en place.

Je crois pouvoir affirmer qu'aucun de mes prédécesseurs n'a omis de faire une visite officielle en Chine. Moi-même, j'ai eu la chance de pouvoir me rendre dans votre pays en septembre 1985. Mon séjour était malheureusement très bref, mais les entretiens que j'avais avec les responsables chinois, notamment le Premier Ministre M. Zhao Ziyang et le Vice-Ministre des Affaires étrangères M. Zhou Nan ont été très fructueux et les rencontres se sont déroulées dans une ambiance franche et constructive. Les visites dans votre extraordinaire pays, aux paysages si multiples, ne peuvent laisser que d'excellents souvenirs à tous ceux qui s'y sont rendus.

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

Nos séjours en Chine ont confirmé et renforcé l'admiration que nous portons non seulement à votre pays, mais aussi à l'évolution économique et politique de la Chine.

C'est avec intérêt que je suis de près le développement de nos échanges commerciaux et de la coopération, non seulement dans le domaine de la télévision – des productions luxembourgeoises peuvent être vues à Pékin, à Shanghai et à Canton, – mais aussi dans le domaine industriel. La sidérurgie représente bien sûr un domaine privilégié; les relations commerciales y sont très intenses. Comme vous le savez, à l'occasion de la visite en Chine en août dernier du Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. Poos, un important crédit d'Etat, portant sur un projet du secteur de la sidérurgie, a pu être finalisé et signé.

## **Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Jean-Bernard Raimond, Ministre français des Affaires étrangères**

Répondant à l'invitation de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jean Bernard Raimond, Ministre des Affaires étrangères de la République Française, s'est rendu en visite officielle à Luxembourg le 20 novembre 1987.

Le Ministre français des Affaires étrangères a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au palais grand-ducal. Il a eu des entretiens avec Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères. A l'occasion d'un déjeuner offert en l'honneur du Ministre français des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, a prononcé le discours suivant:

Je constate que l'état de nos relations est au beau fixe, et je ne puis que souhaiter leur bon développement à l'avenir.

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

Sur la voie de la réforme que votre pays s'est tracée, nombreux sont les obstacles et embûches. Mais votre Gouvernement a su avec sagesse pondérer tout excès, et nous sommes heureux de constater que lors du récent Congrès du Parti Communiste Chinois la voie de l'ouverture économique à l'extérieur s'est vue confirmée et renforcée.

J'espère, Monsieur le Vice-Premier Ministre, que votre bref séjour à Luxembourg vous aura permis de recueillir une impression durable d'un petit pays situé au coeur de l'Europe. Nous souhaitons bien sûr que ce soit une impression favorable, tant au point de vue de nos paysages que de notre peuple lui-même et nous serions heureux, si sur cette base la coopération et l'amitié sincère entre nos peuples pouvaient progresser. Tel est en tout cas, Monsieur le Vice-Premier Ministre, mon désir le plus cher, afin que le rapprochement entre pays aussi dissemblables que les nôtres puisse fournir un exemple et une contribution efficace au maintien de la paix dans le monde.

Dans l'après-midi du 19 novembre eut lieu à l'aéroport du Findel la cérémonie du départ avec les honneurs militaires, en présence des personnalités qui avaient assisté la veille à l'accueil des hôtes chinois. Le Président de la République Populaire de Chine et Son Altesse Royale le Grand-Duc passèrent en revue un détachement d'honneur de l'Armée. Après l'exécution des hymnes nationaux, le Président et Madame Li Xiannian prirent congé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et montèrent à bord de l'avion spécial qui décolla peu après à destination de Bruxelles.

La visite du Ministre des Affaires étrangères de la France au Luxembourg revêt pour nous une importance particulière.

D'abord parce qu'au-delà des problèmes ou des contingences qui peuvent marquer à un moment donné nos relations bilatérales, nos pays entretiennent des liens spécifiques.

Les relations franco-luxembourgeoises se caractérisent ainsi par une constance qui a ses fondements dans l'histoire, la culture et la langue. Il s'agit là d'aimants puissants qui ont donné naissance à ce profond sentiment d'amitié et souvent même d'admiration que le peuple luxembourgeois éprouve à l'égard de la France.

Il nous appartient aujourd'hui de maintenir ce capital culturel et affectif qui a contribué à façonner au fil des siècles l'identité du peuple luxembourgeois.

La France y déploie des efforts remarquables: Sa présence culturelle dans notre pays est forte. Elle accueille quelque huit cents étudiants luxembourgeois dans ses universités et grandes écoles. Les récentes initiatives dans le cadre de la francophonie, auxquelles le Luxembourg participe activement, visent à resserrer les liens entre pays appartenant à la même communauté de langue et de culture.

La défense de la langue s'identifie ainsi à un engagement en faveur de ce qui est le véhicule même d'une culture et d'une identité que nous Luxembourgeois, précisément situés aux confins de deux espaces linguistiques et culturels, vivons d'une manière qui ne trouve que difficilement son équivalent dans le monde.

Cette constance dans nos rapports ne les préserve pas de certaines turbulences. C'est presque normal qu'entre voisins surgissent de temps en temps des divergences d'intérêt ou de perception. Il faut admettre que depuis plusieurs années les relations franco-luxembourgeoises traversent une période plus complexe et plus difficile. Et c'est pour cette raison qu'il faut désormais renforcer le dialogue et résoudre les différends par la négociation.

Il est certain que la centrale nucléaire de Cattenom est aujourd'hui et restera probablement dans l'avenir un point de désaccord important entre la France et le Luxembourg.

Le peuple luxembourgeois, surtout après l'accident de Tchernobyl, ne peut que désapprouver la décision de la France d'installer une de ses centrales les plus puissantes à quelques kilomètres de nos frontières. Le risque résiduel qui en résulte – même s'il est statistiquement peu probable – comporterait un danger direct et extrêmement grave à l'égard de la population et de la substance naturelle et économique de notre pays. Voilà le vrai enjeu du problème qu'il faut, pour en mesurer la portée, considérer par rapport aux dimensions mêmes du Luxembourg.

Si la concentration de puissance nucléaire, qui dépasse de loin les besoins de notre région, provoque une inquiétude désapprobatrice au Luxembourg, elle doit pour cette raison nous inciter à nous entendre sur une série de mesures qui assurent aux populations limitrophes pour toutes les situations un maximum de sécurité.

Des pas importants ont été franchis dans la coopération franco-luxembourgeoise. Nous ne les méconnaissons pas. Il s'agit de les compléter compte tenu des expériences et des expertises dont nous disposons.

Si j'ai voulu dans cette ambiance amicale, Monsieur le Ministre, aborder ce contentieux entre la France et le Luxembourg, c'est d'une part, parce que je partage les appréhensions de l'immense majorité du peuple luxembourgeois dont j'ai tenu à être le porte-parole.

D'autre part, je maintiens également ma confiance dans la compréhension et la volonté de coopération de la France dans cette question importante qui grève déjà trop longtemps nos traditionnelles relations d'amitié et d'entente. J'espère que votre visite, cher collègue, contribuera à renforcer un dialogue nécessaire et à

trouver un accord sur des propositions qui sont aussi réalistes que réalisables.

Dans d'autres domaines également, une coopération plus large et plus diversifiée entre nos deux pays mérite d'être encouragée.

Je pense notamment au secteur audiovisuel où, après une phase quelque peu mouvementée, des liens traditionnels ont été renforcés et de nouvelles perspectives de collaboration restent prometteuses. Il s'agit là d'un domaine où le couple franco-luxembourgeois peut constituer dans le nouveau contexte européen et international un pôle compétitif.

La coopération technologique et industrielle présente un autre champ d'action déjà découvert par certaines de nos entreprises dans le cadre d'Eureka par exemple.

La Communauté européenne constitue également un terrain naturel pour un approfondissement d'une coopération équilibrée. Le Luxembourg reste fermement attaché à cette construction européenne qui est en partie née sur cette "frontière de l'est", imaginée par des hommes tels que Robert Schuman qui incarne au mieux les liens entre la France et le Luxembourg.

Pour cette raison aussi nous vouons aujourd'hui un grand intérêt au bon fonctionnement et à l'extension de la coopération franco-allemande dans des domaines aussi divers que la défense et les relations économiques et financières. Les progrès qui y ont été accomplis ces dernières semaines, sont remarquables, non seulement dans le seul contexte des relations franco-allemandes, mais également du point de vue de la sécurité et de la stabilité de la Communauté européenne dans son ensemble.

En cette période de secousses monétaires et financières tout effort en direction d'une meilleure coordination des politiques mérite d'être soutenu activement. La création par la France et la République Fédérale d'une commission monétaire et financière ne peut que trouver notre appui dans la mesure où le Luxembourg est tout particulièrement attaché à la stabilité et au renforcement du Système monétaire européen.

De même la Communauté a-t-elle besoin d'une solidarité accrue si elle veut faire face aux menaces de récession qui signifierait une nouvelle aggravation du chômage.

En ce qui concerne les échéances capitales auxquelles la Communauté aura à faire face dans les prochaines semaines, il faut souhaiter que le Conseil européen de Copenhague puisse aboutir, sur la base des propositions présentées par le Président Delors, à une solution durable. Celle-ci devra assurer, dans la perspective de 92, le financement des politiques communautaires auxquelles les Etats membres se sont engagés dans l'Acte Unique.

Une responsabilité particulière incombe à nos pays fondateurs de cette Communauté.

C'est avec un grand plaisir que nous accueillons aujourd'hui en vous le chef de la diplomatie française.



Votre visite, malheureusement très brève, s'inscrit dans le cadre d'une amitié ancienne entre nos peuples. Elle contribuera également, je l'espère, à renforcer la traditionnelle entente franco-luxembourgeoise en ouvrant de nouvelles perspectives à la coopération entre nos deux pays et en permettant de trouver des solutions satisfaisantes aux problèmes qui nous préoccupent.

C'est à cette amitié et à cette entente que je vous invite de lever vos verres et de boire avec moi à votre santé, cher collègue, et à la prospérité du peuple français.

Une réunion de travail des délégations française et luxembourgeoise fut suivie d'une conférence de presse au cours de laquelle la déclaration conjointe suivante a été publiée:

#### **Déclaration conjointe des ministres des Affaires étrangères de la République de France et du Luxembourg le 20.11.1987**

Les ministres des Affaires étrangères de France et du Luxembourg, après avoir constaté une large concordance de vues sur l'ensemble des problèmes européens,

réaffirment solennellement la ferme détermination de leurs gouvernements de conserver et de renforcer le rôle de Luxembourg et de Strasbourg comme sièges d'institutions européennes conformément aux dispositions des traités et aux décisions prises en 1958 et 1965 en application de celles-ci.

Aux termes de ces dernières, confirmées par les chefs d'Etat et de gouvernement le 24 mars 1981, "l'assemblée se réunira à Strasbourg" et "le secrétaire général de l'assemblée et ses services restent installés à Luxembourg".

Paris et Luxembourg ne sauraient admettre que par le biais d'une opération de rénovation urbaine puissent être délibérément créées les conditions matérielles d'un transfert vers Bruxelles des sessions plénières et du secrétariat du Parlement européen.

Les gouvernements français et luxembourgeois ont pris toutes dispositions, notamment pratiques, pour que les villes de Strasbourg et de Luxembourg, symboles de l'entente des Européens continuent à jouer leur rôle historique dans le processus de construction de l'Europe. Ils réitèrent leur profond attachement à la vocation européenne de ces deux capitales.

## **Messages de Noël et de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc et du Président du Gouvernement**

A l'occasion des fêtes de fin d'année, un message télévisé de Son Altesse Royale le Grand-Duc a été diffusé en langue luxembourgeoise le 20 décembre 1987 au début de l'émission "Hei Elei, Kuck Elei" et au début du journal d'informations du soir de RTL 92,5. Un message télévisé de Son Altesse Royale le Grand-Duc a également été diffusé dans le cadre du programme en langue française de Télé-Luxembourg. Le 27 décembre 1987, un message télévisé de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a été diffusé au début de l'émission "Hei Elei, Kuck Elei". Monsieur Santer s'est également adressé aux auditeurs du programme en langue luxembourgeoise de RTL 92,5 le 27 décembre au début du "Mëttesjournal" et aux téléspectateurs de Télé Luxembourg dans la soirée du 1er janvier 1988. Nous reproduisons ci-après le texte de ces messages:

#### **Message de Noël 1987 de Son Altesse Royale le Grand-Duc**

Léif Matbierger,

Op en neits geet e Joër zu Enn, an ech wëll vun der Geleënheet profitéieren, fir mat Iech e puer Reflexiounen auszetauschen.

1987 war fir ons e Joer, dat mer s'cher n'et esou séier vergiesse wäerden. Op dem internationale Plang hun sech nämlech viru kuerzem Evenementer zougedroen, déi fir d'Zukunft vun ons all, a speziell fir d'S'cherheet vun onsem Land an déi vu ganz Europa vu grousser Bedeitung sin. Fir d'éischt, s'it laange Joeren, hun

zwou Groussmächten, deenen hire Schiet s'it elo 45 Joer d'Politik an d'Liewe vun Europa dominiert huet, et fäerdegbruecht, een Accord iwver Nuklear-Entwaffnung ze ënnerzeechnen. Fir ons all bedeit dat eng grouss Hoffnung fir Entspanong a fir Fridden an der ganzer Welt.

Mä heibäi d'äerfe mer n'et vergiessen, dass bei deene rezente Verhandlungen zw'ischen Ost a West, Europa n'et mat um Verhandlungsd'esch sutz. An d'ëst, trotzdem datt dat, wat do beschloss gouf, direkt Konsequenze fir d'europäesch S'cherheet, also och fir ons eege S'cherheet huet.

M'enger Meenung erg'et sech heieraus, datt mer um Enn vun d'ësem Joer, wou mer och bei ons den 30ten Anniversaire vun dem Europäesche Vertrag vu Roum gefeiert hun, drun denke mussen, w'ei wichteg et as, dat mer och am neie Joer all ons Kr'äften asetzen, fir datt mer esou séier w'ei n'emme méiglech, zesumme mat onse Partner aus der europäischer Communautéit, méi no zu engem vereenten Europa kommen.

Déi lescht 30 Joer hun ons nämlech geléiert, datt eng europäesch wirtschaftlech Unioun, ouni eng gemeinsam W'ahrung an eng gemeinsam Aussepolitik, ons weder S'cherheet, nach Fridden, nach e stabile Wuelstand brénge kann.

D'ëse stabile Wuelstand, dee mir ons all w'nschen, as iwregens och nach laang n'et alle Leit gin, déi an onsem Land liewen. Ech denken hei besonnesch un déi jonk Leit, déi op der Sich sin no enger Aarbecht, an d'är se S'nn a S'cherheet fanne kënnent, oder un all déi vun

onse Matbierger, déi hir Aarbechtsplaz verluer hun an nach keng nei fanne konnten.

Mä dobäi wëll ech och nët déijéineg vergiessen, déi an dësem Moment ëm hir Aarbechtsplaz baangen. Si all hu Recht op eppes aneshtes wéi onst Matleed.

An deem Kontext denken ech och un d'Problemer an d'Hoffnungen vun där grousser Zuel vun Auslänner, déi mat hire Familjen hei am Land liewen. Ouni si kënnen ons Economie nët fonktionéieren, an hire Bäitrag zum Wuelstand vun ons all as en äusserst wichtege Bestanddeel vun onsem nationale Liewe gin.

Duerfir erlaben ech mer och, un Iech all Appell ze maachen, fir datt mer och hire Problemer mat der noutwendeger Suerg Rechnong droen.

Ech wëll awer nët ofschléissen, ouni drun ze erënnere, datt fir 1987 an 1988, de Conseil de l'Europe eng grouss "Campagne pour le Monde rural" lanciert huet. Des Campagne as zu Lëtzebuerg bekannt gin ennert dem Motto "Eist Duerf soll liewen". Ech si wiirlech frou, vun dëser Geleënheet profitéieren ze kënnen, all deene merci ze soen, déi bei ons am Land sou vill zur Verschéinerung vun onsen Dierfer an der Restauration vun onse Bauerenhaiser bägedroen hun.

Léif Matbierger,

An e puer Deeg geet dëst Joër zu Enn, an nees kucke mer mat vill Hoffnung op dat neit.

Mat ménger Fra a ménge Kanner wënschen ech Iech schéi Feierdeeg, e schéine Chrëschttag an e glécklecht neit Joër.

#### **Message de Noël 1987 de Son Altesse Royale le Grand-Duc**

Chers compatriotes,

De nouveau, une année touche à sa fin et je désire profiter de cette occasion pour échanger avec vous quelques réflexions.

1987 a été pour nous une année que nous n'oublierons pas de sitôt. En effet, sur le plan international, des événements ont eu lieu qui, pour notre avenir et spécialement pour la sécurité de notre pays et pour celle de toute l'Europe, sont d'une grande importance. Pour la première fois depuis de longues années, deux grandes puissances mondiales, dont l'ombre a dominé depuis maintenant bientôt 45 années la politique et la vie de l'Europe, ont réussi à signer un accord en matière de désarmement nucléaire. Pour nous tous, cela signifie un nouvel espoir pour plus de détente et de paix dans le monde.

Mais dans ce contexte, nous ne devons pas perdre de vue qu'à l'occasion de ces récentes négociations entre l'Est et Ouest, l'Europe n'était pas présente à la table de négociation. Et cela malgré le fait que les décisions qui y ont été prises, auront des conséquences directes pour la sécurité européenne, donc également pour notre propre sécurité.

A mon avis, il en résulte qu'à la fin de cette année, où nous avons fêté également chez nous le 30<sup>e</sup> anniversaire du Traité européen de Rome, nous devons réaliser combien il est important que nous fassions également pendant la nouvelle année tout notre possible pour réaliser aussi vite que possible, ensemble avec nos partenaires de la Communauté européenne, une Europe unie.

Ces dernières trente années nous ont en effet appris qu'une Communauté Economique Européenne, sans une monnaie commune et sans une politique extérieure commune, ne peut nous garantir ni la sécurité, ni la paix, ni un bien-être stable.

Ce bien-être stable que nous désirons tous est d'ailleurs loin d'être garanti à toutes les personnes qui vivent dans notre pays. Je pense ici spécialement aux jeunes gens qui sont à la recherche d'un travail dans lequel ils pourraient trouver un sens et la sécurité; ou à tous ceux de nos concitoyens qui ont perdu leur travail et qui n'ont pas encore pu trouver un nouvel emploi.

Mais je ne veux pas non plus oublier ici ceux qui tremblent en ce moment pour leur emploi. Eux tous ont droit à autre chose qu'à notre seule pitié.

Dans ce contexte, je pense également aux problèmes et aux espoirs de ce grand nombre d'étrangers qui vivent avec leur famille dans notre pays. Sans eux notre économie ne pourrait pas fonctionner et leur contribution au bien-être de nous tous est devenue un élément important de notre vie nationale. C'est pourquoi je me permets de faire appel à vous tous, afin que nous prenions également en considération avec soin leurs problèmes.

Je ne veux cependant pas terminer sans rappeler que 1987 et 1988 sont aussi les années pour lesquelles le Conseil de l'Europe a organisé une grande "Campagne pour le Monde Rural". Cette campagne est connue au Luxembourg sous le thème "Notre Village doit vivre". Je suis très heureux de pouvoir profiter de cette occasion pour remercier tous ceux qui, chez nous, ont tellement contribué à l'embellissement de nos villages et à la restauration de leur architecture typiquement rurale.

Chers compatriotes,

Dans quelque jours, cette année touche à sa fin et déjà nous regardons avec beaucoup d'espoir vers la nouvelle année.

Ensemble avec ma femme et avec mes enfants, je vous souhaite de bonnes fêtes, un joyeux Noël et une heureuse Nouvelle Année.

#### **Neijoersmessage vum Här Jacques Santer, Prësident vun der Regierung, Staatsminister**

Léif Matbierger,

Et as de Brauch, datt an dësem Deeg an der Press de Bilan gemaach gët, vun deem, wat e Joër äis bruecht huet, dat grad op en Enn geet. Méi wéi ee vun äis mecht och perséinlech de Kont vum Joer 1987, säin eegenen an

dee vun sénge Leit. Doriwer eraus sollen eis Gedanken, eis Erënnerungen, eis Iwerleeungen an eis Wënsch sech ower och mat eise Matbiirger ofgin, a méi wäit nach: mat der allgemenger Situatioun heiheim, an Europa an uechter d'ganz Welt.

Mir liewen an enger Zäit, wou d'modern Technologie an d'Informatiounsmëttelen d'Leit an d'Länner ëmmer méi no beienee réckelen; dofir geet et och nët duer, wa mir duerch zevill en enke Brëll nëmmen äis an eis Intresse gesin; eist Land kennt zwar de Wuelstand ower mir si keng Wuelstands-Insel: wann et rondrëm stiirmt, da kréie mir et mat ze spiren, dofir musse mir äis op de Risiko astellen an d'äerfen nët an d'Blannt era liewen.

Léif Lëtzebuerger,

Eis Economie huet sech aus enger Situatioun erausgeschafft, deer hir schaarf Loft mir alleguer matkruten, géint déi mir ower och solidaresch zesumme reagiert hun. Et as am allgemengen dëst Joër biergop gaang, dat beweist däitlech, dat eng Politik, wou eng klor Linn an zolitt Konsequenz draläit, e problemateschen Zäiten déi bescht Garantie fir eist Land a séng Leit as. Esou wéi et fir den Eenzele vun äis nët gutt as, fir vun der Hand an de Mond ze liewen, wir et och fir de Staat – an dat si mir all zesummen – nët intelligent, wa mir äis géнге liichtfank zevill zougin, esoubal d'Sonn e puer hell Stäipen op äis geheit. Wéi kriddeleg d'Stabilitéit um Weltmaart ka sin, a wéi séier dat economesch Gläichgewicht aus de Schinne gerode kann, dat hu mir vrun e puer Wochen nach an der Finanz-Welt erlieft, wou d'Turbulenzen de ganze Weltmaart un d'Ziddere kritt hun. Am selwechte Sënn läit och d'Iwerlees wat de positiven economeschen Trend ugeet, dee mir an eisem Land glécklecherweis kënne feststellen; mir d'äerfen nët iwersin, dat d'Kris aus de siwenzeger an achzeger Joren déif Wonne gerappt huet – an dat as nach nët esou laang hier – d'Läinzechen dovunner sin nach plazeweis ganz déif, op jidferfall däitlech bliwwen, an eng Partie nach nët ganz ausgeheelt. D'Konkurrenz um Weltmaart as grouss, dichteg an haart; fir do kënne Fouss bei Mol ze halen, kann e klengt Land wéi Lëtzebuerg nëmme mat seriöser Competitivitéit eppes errechen. De soziale Fridden an d'Qualitéit – also och d'Qualifikatioun – un eisem Aarbechtsmaart sin an dësem Fall eis bescht Referenzen. 1992 as den Zäitpunkt do, wou och eist Land sech muss de Problemer vum immensen europäesche Banne-Maart fir 320 Millioune Biirger stellen; egal wat déi Entwécklung äis bréngt wäerd, mir musse mat positivem Geescht an déi nei Situatioun eragoen, a ganz besonnesch op dem Gebitt vun der Technik an hirer Entwécklung duerch nei Iddien, know-how an zolitt Recherche de Schrack behalen. Nët dacks genuch kann ee widerhuelen, dat äis ganz sécher vu kengem grouse Land eppes geschenkt gët, och wann dat eisen traditionelle gudde Frëndschaften no alle Säiten hin näischt ofbriechen d'äerf.

Am Klortext heescht dat, dat eise Wuelstand keen automateschen Dauer-Zoustand as; hie muss vun äis alleguer, a vu jidferengem an sénger Responsabilitéit all Dag nei a Fro gestaltt oder an der Riicht gehal gin. Heibäi d'äerf fir äis Solidaritéit keen eidele Begrëff sin, och wa kee verstännege Verantwortlechen drun denkt, de soziale Fortschrëtt an d'Gerechtegkeet nët weider auszubauen. Dobäi wäerde mir un all déi Matbiirger

denken, déi Misär hun um Plang vun hirer Gesondheet, vun hirer Famill; oder vun hirem Ënnerhalt; hinnen alleguer sief hei versprach a widerholl, dat mir nët bei deene Resultater stoë bleiwen, déi mir gottseidank ewell fir dës Leit opweises hun; op all deene Problem-Gebitter wäerte mir dynamesch weiderschaffen, also weider hëllef. Wann een un d'Zukunft vun eiser Heemecht denkt, dann as et natiirlech, dat de Chômage vun eise jonke Leit, déi op der Sich noch hirer éischer Aarbechtsplaz sin, eng Prioritéit muss hun. Suerge mecht äis och déi demographesch Entwécklung an eisem Land: si geet direkt un d'Substanz vun eisem Vollek. Mir sin äis et schëlleg, dee Kader ze schafen, deen eng gesond Familjepolitik méiglech mecht; mir mussen hei Initiativen entwéckelen, fir dem Lëtzebuerger Land séng Zukunft ofzesécheren. Gewëss sin d'Onsécherheet an der Welt, grad ewéi däischer Wolleken um Gebitt vun der Ecologie, nët onbedéngt en Encouragement fir méiglech vill Kanner ze veräntworten: ower et gët jo a leschter Zäit däitlech Zeechen dofir, dat de gudde Wëll och an deem Sënn säin Duerchbroch féinnt.

Wann den amerikanesch-russeschen Accord iwer d'Mëttelstreckerakéiten och nach nëmmen als en éischen wann och wichtige Schrack ugekuckt ka gin, da geet deen ower an d'Directioun vum Fridden. Mä Fridden as nët nëmmen do, wou et keen offene Krich gët, dofir verhënnert dat klorerweis nët eist Bedauern an eis Uklo géint all déi Ongerechtegkeet, déi Onfräiheet an dat Ongléck, wourënner uechter d'ganz Welt Millioune Mënschen ze leiden hun, grad esou wéi mir iwerall do geruet mussen stoë, wou et heescht, fir Fridden a Fräiheet eis Stëmm ze erhiewen. Dat an dësem Zesummenhank och méi ewéi een säi mënschlecht Versteesdemech fir eis auslännesch Matbiirger muss éierlech iwerdenken, och dat gehéiert mat eran an eisen alldeegleche perséinleche Bäitrag fir de Fridden.

Den 1. Januar gët et dann och nach a ville Gemenge vum Land e selleche Leit, déi sech no de Wahle vum leschten Oktober erëm oder nei an den Déngscht vun hire Matbiirger stellen; op dësem lokale Stack vun der Politik gët villes décidéiert a realiséiert, wat direkt bis an eist Liewe vun all Dag erareecht; dës Leit hun also eng grouss Verantwortung fir äis alleguer ze droën, an dofir läit et mir um Häerz, fir deene Fraen a Männer um Ufank vun hirem Mandat eng glécklech Hand ze wënschen.

Léif Matbiirger,

Wa mir esou de Bilan vun 1987 analyséieren, da stelle mir fest, dat eis Konten am allgemenge stëmmen. Eis Wënsch fir 1988 stin domat op engem gudde Fong, dee mir äis musse versuergen an nach weider ausbauen.

An deem Sënn wënschen ech Iech fir dat neit Joer, dat Dir déi Hoffnungen erfëllt gesit, déi Iech besonnesch uewe leien; äis alleguer wënschen ech d'Gesondheet, de Courage an d'Gléck fir aus deem neie Joer dat Allerbescht ze maachen.

Mat Iech alleguer zesummen halen ech ower och drop, fir eisem Grand-Duc Jean, der Grande-Duchesse Joséphine Charlotte an hirer ganzer léiwer Famill mat Respekt eis Gléckwënsch fir dat neit Joer ze presentéieren.

**Message de Nouvel An  
de Son Excellence Monsieur Jacques Santer,  
Président du Gouvernement**

Chers Têléspectateurs,

Il est devenu de mise de faire en ces jours le bilan de l'année qui s'achève, comme il est prudent de regarder en face les perspectives pour celle que nous entamons.

Bien que les blessures de la crise des années précédentes se soient totalement ou en partie refermées, suite aux efforts solidaires de chacun d'entre nous, il reste des plaies qui suintent, en tous cas des cicatrices profondes qui nous avertissent et incitent à la prudence. C'est dans ce contexte également que nous voyons s'approcher l'ouverture du formidable marché intérieur de la Communauté européenne, où le protectionnisme et les égoïsmes nationaux devront s'effacer devant les intérêts qui garantissent notre avenir en commun.

## **Le 40e anniversaire du Plan Marshall**

Du 18 au 22 décembre 1987 a eu lieu à Luxembourg, à l'occasion du 40e anniversaire du Plan Marshall, un colloque organisé avec le concours de l'Université de Harvard sur le thème: "Le Plan Marshall et l'édification d'une Communauté atlantique". A ce colloque prirent part Monsieur Wassily Leontief, professeur, Prix Nobel 1973, et d'éminents autres professeurs des universités de Harvard, Cambridge, New York, Maryland, Pittsburgh etc.

A l'ouverture du colloque des discours furent prononcés par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères et Monsieur Arthur Hartman, ancien Ambassadeur des Etats-Unis en France et en URSS. Nous reproduisons ci-après le texte des discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères:

### **Allocution de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement**

L'Europe, en 1947, est en proie à d'énormes difficultés économiques. Une grande partie de l'industrie est anéantie. Les agriculteurs qui ne peuvent rien obtenir pour leurs produits préfèrent les garder chez eux. Les Européens n'ont pas de devises pour acheter quelque chose en dehors de l'Europe. En plus, l'hiver 1946-47 a été très rude.

La production agricole de l'Europe de l'Ouest atteint en cette année 1947 seulement 83% du volume d'avant-guerre, la production industrielle 88%, les exportations à peine 59%.

S'y ajoutent des problèmes politiques et sociaux. Certains pays sont ébranlés par des grèves intermina-

bles. Il est certainement de bon augure que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Soviétique soient parvenus à un accord sur la destruction des missiles à moyenne portée; c'est à coup sûr un pas important et décisif pour la consolidation de la paix mondiale. Il reste pour autant de par notre planète encore trop d'injustice, trop d'hommes qui aspirent en vain à la moindre liberté, trop de conflits qui risquent d'embraser ce monde que nous entendons léguer meilleur à nos enfants. Il est partant naturel que nos vœux à nous tous soient accompagnés des meilleurs souhaits pour ceux qui n'ont pas la chance de vivre en paix dans un pays libre.

Au moment où j'adresse à mes compatriotes mes vœux pour une année nouvelle prospère, il me tient à coeur de souhaiter également tout le bien à nos hôtes des pays étrangers et à les assurer de ma sympathie sincère; c'est ensemble que nous entendons affronter nos problèmes, satisfaire à nos aspirations et nous réjouir de nos réussites personnelles, en famille ou professionnelles.

Bonne et heureuse année à vous tous, à nous tous!

La Grande-Bretagne a décidé de retirer ses troupes de Grèce où un conflit civil sans merci fait rage. Le président Truman a annoncé son aide aux pays démocratiques en butte à des menaces totalitaires. Mais il manque le soubassement matériel à ce qu'on appelle la Doctrine Truman.

A la Conférence de Moscou au début de 1947 les puissances victorieuses ne peuvent pas se mettre d'accord sur l'avenir de l'Allemagne. Le secrétaire d'Etat américain George Marshall craint le pire non seulement pour l'Allemagne, mais pour l'Europe entière: "The patient is sinking while the doctors deliberate", dira-t-il en rentrant de Moscou.

Le 5 juin 1947 à l'Université de Harvard, lors du "Commencement Day", Marshall propose un plan d'aide ambitieux pour l'Europe. C'est ce que Churchill appellera "the most unsordid act in history". Le "help for self-help" sera offert sur une base non pas nationale, mais régionale. L'aide est offerte à tous, c.-à-d. également aux pays de l'Europe de l'Est, même si beaucoup de responsables américains espèrent secrètement que l'Union Soviétique n'acceptera pas l'offre. En tout cas, Ernest Bevin et Georges Bidault rencontrent Molotov à Paris. La réunion échoue. Une deuxième conférence réunit vers la mi-juillet seize pays européens qui vont se mettre plus ou moins d'accord.

En décembre 1947 le président Truman présente au Congrès le "European Recovery Program". Le Congrès adopte au printemps 1948 le "Economic Cooperation Act" lequel prévoit cinq milliards de dollars pour les premiers dix-huit mois d'un programme de quatre ans qui coûtera quelque treize milliards de dollars au peuple américain. Ceci représente entre 5 et 10 pour cent du budget fédéral pendant la durée du programme, 2 pour cent du produit national brut. En termes de 1987 l'Aide



Marshall équivaldrait à quelque 80 à 100 milliards de dollars.

Les fonds de l'Aide Marshall sont utilisés pour acheter

1. du combustible
2. de la nourriture pour hommes et bétail ainsi que des fertilisants
3. des machines, des véhicules de transport et de l'équipement.

L'aide américaine contribuera à conférer à l'Europe occidentale un niveau de stabilité et de prospérité élevé. L'inflation sera endiguée dans la plupart des pays participants vers 1950. Le commerce aussi bien intra-qu'extra-européen regagnera des niveaux inattendus au début du programme.

Pendant la période du Plan Marshall le produit national brut global de l'Europe occidentale augmentera de plus de 32 pour cent. La production agricole dépassera le niveau d'avant-guerre de 11 pour cent, la production industrielle de 40 pour cent. Bien sûr, cet essor ne sera pas dû uniquement au Plan Marshall. Les ressources locales joueront également un rôle important dans la formation du capital. Mais l'Aide Marshall contribuera, selon les paroles de Paul Hoffman, la "marge critique".

Ce même Paul Hoffman sera l'administrateur à Washington de la "Economic Cooperation Administration". Averell Harriman en devient l'administrateur à Paris.

Comme les auteurs du Plan Marshall insistent pour que l'initiative vienne des pays participants et que ceux-ci jouent un rôle majeur dans leur propre rétablissement, il faut une institution commune qui permettra de parler d'une voix. C'est ainsi qu'est créée, à Paris, l'Organisation Européenne de Coopération Economique (OECE) qui sera dirigée par des hommes tels que Paul-Henri Spaak et Robert Marjolin. Chaque pays créera sa propre agence de relèvement laquelle devra nouer alors des liens étroits avec le monde de l'agriculture, du travail, des affaires.

L'Aide Marshall ne fait pas l'unanimité aux Etats-Unis. Les opposants arguent que le Plan Marshall aggraverait certaines déficiences de l'économie américaine et qu'il empêcherait trop les Etats-Unis dans les affaires du monde. Ils sont contredits par ceux qui demandent que l'Amérique appuie des coalitions politiques fragiles adonnées aux formes de gouvernement démocratiques.

L'Aide Marshall est fondée sur les avantages d'une intégration économique: un ordre économique intégré, consolidé par de fortes structures centrales, aiderait à diriger le relèvement de l'Allemagne dans de bonnes voies. Il s'agit de réconcilier ce rétablissement économique de l'Allemagne avec les préoccupations de sécurité de ses voisins. En même temps, pensent ses auteurs, cette aide devra servir à créer une force suffisante pour endiguer la puissance soviétique.

Les architectes du Plan Marshall contribueront d'ailleurs à mettre sur pied l'Union Européenne des Paiements, précurseur du Système Monétaire Européen. Ils appuieront le Plan Schuman aussi bien que la Communauté économique européenne.

L'Aide Marshall à peine conclue, des interprétations très diverses quant à l'importance de ce plan et de son véritable impact sur le rétablissement des économies européennes sont apparues. Cette diversité des vues a d'ailleurs persisté jusqu'à nos jours. Mais quelle qu'ait été la portée exacte de l'entreprise, une chose semble certaine: le Plan Marshall a transformé profondément l'environnement psychologique de l'Europe de l'Ouest de la fin des années quarante. Il a rendu aux Européens courage et confiance dans l'avenir. Acte de solidarité foncière, il a conféré une qualité nouvelle aux relations entre les Etats-Unis et l'Europe et préparé le terrain à un engagement durable des Américains en Europe. Désormais les Américains savaient que leur propre sécurité ne pourrait pas être séparée de la sécurité et donc de la prospérité de l'Europe.

Le Plan Marshall a été un projet téméraire, sans précédent dans l'histoire, dépassant de loin tout ce qui fut cru faisable. Il a démontré, comme l'a dit George Kennan il y a quelques mois à Berlin, que "given the prerequisites of breadth of vision, of boldness of concept, and of determination to see the problem solved, great things could be done - great things could be done even in war-weary, sophisticated, skeptical, and in part even cynical, Europe".

Le Plan Marshall était non-idéologique, non-antagoniste, non-autoritaire, non-paternaliste, mais de caractère pragmatique, ouvert et coopératif. Il misait sur des qualités telles que l'auto-détermination, la solidarité, le partnership. Il faisait confiance à ceux qui devaient recevoir l'aide et respectait leurs sensibilités. Cette approche devait marquer les relations transatlantiques pendant très longtemps, même si elle ne fut pas toujours appliquée par la suite.

Je ne veux pas minimiser les problèmes économiques d'aujourd'hui tels que le désordre monétaire, les dettes, les déficits budgétaires. Mais est-ce que les tâches qui se trouvent devant nous, au sein de l'Occident, ne sont pas relativement modestes comparées au défi auquel se trouvaient confrontés les initiateurs du Plan Marshall? Il en va évidemment tout autrement de l'énorme problème de sous-développement qui ne pourrait certainement pas être résolu par un programme d'aide, eût-il l'envergure du "European Recovery Program".

Je ne voudrais cependant pas terminer cette brève allocution sur une considération pessimiste, mais plutôt sur une note positive. Je le ferai en évoquant brièvement la personne de celui dont nous commémorons aujourd'hui une partie de l'oeuvre.

Le général Marshall a été un homme doté de qualités exceptionnelles. Même ses adversaires politiques reconnaissent son honnêteté, sa droiture, sa simplicité, sa loyauté. C'était un homme qui n'aimait pas les grands mots, les envolées pathétiques, les interventions émotionnelles. Lorsqu'il chargea George Kennan de la mise au point du plan d'aide il lui disait simplement "Avoid trivia".

Pour conclure je voudrais citer un homme d'un tempérament bien différent de celui de George Marshall. Winston Churchill disait de lui en 1959:

"During my long and close association with successive American administrations, there are few men whose qualities of mind and character have impressed me so deeply as those of General Marshall. He is a great American, but he is far more than that. In war he was as wise and understanding in counsel as he was resolute in action. In peace he was the architect who planned the restoration of our battered European economy and, at the same time, laboured tirelessly to establish a system of Western defence. He has always fought victoriously against defeatism, discouragement and disillusion. Succeeding generations must not be allowed to forget his achievements and his example."

**Allocution de Monsieur Jacques F. Poos,  
Vice-Président du Gouvernement,  
Ministre des Affaires étrangères**

Altesse Royale,  
Excellence,  
Mesdames et Messieurs,

L'organisation au Luxembourg du colloque sur "Le Plan Marshall et l'édification d'une Communauté atlantique" n'est certainement pas le fruit d'un hasard: ceci vaut tant pour l'endroit où il se déroule que pour ce qui est du moment auquel il a lieu.

Le Luxembourg, de par son ouverture sur l'extérieur dépend et vit au rythme de l'étranger plus que tout autre pays d'Europe. Notre économie nationale évolue largement au gré des investissements étrangers et notre production est étroitement liée aux cycles conjoncturels des échanges internationaux. Comme les onze autres pays européens, nous sommes tributaires de la réalisation d'une coopération plus intégrée encore que celle lancée par le Plan Marshall: Je pense à la Communauté européenne.

Notre capitale a eu le privilège d'avoir été choisie comme le siège de la première Communauté, la CECA.

L'esprit et surtout le contexte politique qui ont été à l'origine du Plan Marshall en 1947 ont marqué profondément les relations internationales de l'après-guerre au point de donner à l'Europe sa configuration politique actuelle. Cette "offre généreuse, éclairée et efficace", comme l'a appelée Raymond Aron, était au départ destinée à tous les pays européens dévastés par le conflit mondial. La Tchécoslovaquie l'avait même acceptée dans un premier stade.

Si elle n'a finalement bénéficié qu'à une partie de l'Europe, c'est parce que notre continent s'est divisé dès 1947, division d'autant plus profonde qu'elle s'est fondée sur des systèmes de valeurs diamétralement opposés. La guerre froide, formule popularisée à la fin de 1947 par le titre d'un livre de Walter Lippmann, a ainsi provoqué la fracture d'une Europe qui aspirait pourtant à un redressement économique et à une consolidation de la paix.

Pour les pays européens démocratiques, le Plan Marshall avait une signification historique fondamentale, sur le plan du développement économique, mais également sur le plan de leur sécurité: Contrairement à 1918, les Etats-Unis décidaient de rester sur le continent

européen et d'assumer leurs responsabilités dans le nouveau système international.

Ils ont ainsi contribué d'une manière inédite à la reconstruction d'une Europe démocratique capable de surmonter rapidement les clivages entre vainqueurs et vaincus. La renaissance économique et politique de l'Europe occidentale devait devenir un facteur de paix et de stabilité. En même temps elle créait les bases pour une nouvelle solidarité: solidarité entre Européens au sein d'une Communauté; "partnership" avec les Etats-Unis pour garantir la sécurité et la paix en Europe, mais également pour assurer un développement économique international équilibré et profitable à tous.

Pendant quatre jours, l'occasion sera donnée à quelques acteurs de l'époque comme aux observateurs et spécialistes les plus avertis de méditer cette leçon et d'esquisser un bilan aussi complet que possible d'une communauté qui, au fil des quarante années passées, a fait preuve de sa solidité et de son dynamisme.

La communauté atlantique n'a certainement pas vieilli, elle a mûri. Elle est aujourd'hui confrontée à de nouveaux défis, mais dans le passé elle a démontré sa capacité à résister aux turbulences occasionnelles parce qu'elle a su s'adapter aux changements profonds qui ont bouleversé l'économie comme la politique à l'échelle mondiale.

Conformément à l'esprit du Plan Marshall, nos nations indépendantes associées dans une organisation de coopération économique ont essayé de s'épanouir de la manière qu'elles jugent en définitive la plus appropriée, sans pour autant renier les valeurs et les convictions communes. C'est ainsi qu'il me paraît erroné de vouloir à tout prix opposer des notions comme "atlantisme" et "européanisme". Six pays européens qui sont aujourd'hui douze, conscients du fait que l'éparpillement de leurs forces et de leurs énergies les condamnerait à moyen terme au rang d'observateurs de l'évolution internationale, se sont engagés sur la voie de la cohésion interne et d'une union de plus en plus avancée. Le Plan Marshall et la construction d'une Communauté atlantique ont certainement contribué à ce processus d'unification européenne. La devise de la déclaration de Harvard à laquelle se référait d'ailleurs un des pères de l'Europe et ami du Général Marshall, Jean Monnet, n'était-elle précisément pas: aider les autres à s'aider eux-mêmes. Démarche qui n'a rien perdu de son actualité quand on pense notamment à une véritable stratégie de coopération pour le développement du Tiers-Monde à laquelle le professeur Leontieff va consacrer son intervention.

Le dialogue transatlantique n'a donc nullement été appauvri par l'émergence d'une véritable communauté européenne, il en est sorti renforcé. Mais les équilibres se sont quelque peu modifiés. L'Amérique n'est plus aujourd'hui ce géant économique en face duquel l'Europe ne fait pas le poids.

Certes, les Etats-Unis occupent toujours un rôle primordial dans l'économie mondiale, mais leur ouverture grandissante sur l'extérieur et surtout la place privilégiée dont bénéficie toujours le dollar dans le système monétaire international leur confèrent une responsabi-

lité particulière et peut-être nouvelle dans la gestion commune des relations économiques internationales.

Dans cette optique, il me paraît nécessaire que la communauté atlantique s'adapte à ces nouvelles données. Jusqu'à présent cette capacité d'adaptation a précisément fait sa force.

La signature du traité sur les FNI conclu il y a quelques jours, est un exemple de cette capacité. La concertation entre partenaires américains et européens n'a pas seulement bien fonctionné à tous les stades d'un processus complexe engagé depuis la fameuse "double track decision", et surtout depuis le Sommet de Reykjavik, elle a également permis d'aboutir à un accord de désarmement historique qui prévoit la destruction totale d'un type d'armes principalement installées en Europe.

Même si l'Europe a été absente à Washington, cet accord ouvre de nouvelles perspectives pour le désarmement comme pour la coopération avec l'autre partie de l'Europe. Tout ce qui peut diminuer les tensions et par là les divisions de notre continent, sans pour autant mettre en danger notre sécurité commune, mérite d'être soutenu activement.

En 1947 Staline rejetait l'offre de coopération et d'aide du Plan Marshall. Aujourd'hui Gorbatchev mise sur cette coopération pour moderniser une économie soviétique à bout de souffle et pour relever un niveau de vie qui a accumulé les retards. Formidable retournement de l'histoire.

Mais la communauté atlantique doit également relever aujourd'hui un autre défi: le retour vers une plus grande stabilité économique et monétaire.

Le "crash boursier" du 19 octobre a été un coup de semonce qu'il serait extrêmement dangereux d'ignorer. Il exige en premier lieu des Etats-Unis une action rapide et vigoureuse afin de réduire progressivement leurs propres déséquilibres considérables qui, par leur ampleur, affectent aujourd'hui l'économie mondiale dans son ensemble. Les variations du dollar qui a chuté en moins de deux ans de plus de 50% face aux principales devises est un facteur d'instabilité et d'incertitude dangereux.

Jusqu'à présent la coordination des politiques économiques est largement restée un voeu pieux malgré les nombreuses déclarations. Pourtant, si nous voulons échapper à une nouvelle récession qui aurait comme corollaire une aggravation du chômage et surtout une dégradation de la situation économique fragile des pays

du Tiers-Monde, il faut que tous les partenaires assument pleinement leur responsabilité et se soumettent à une certaine discipline. Voilà le sens du partnership au sein de la communauté atlantique qui englobe aujourd'hui le Japon.

Les Etats-Unis ne peuvent pas, comme par le passé, s'adonner à une politique du "benign neglect", guidée par les seules considérations politiques internes. L'Europe pour sa part doit mieux assurer son rôle en accélérant son unification économique et surtout monétaire.

Ces différends économiques et commerciaux entre les Etats-Unis et l'Europe doivent trouver des solutions solidaires. La menace du protectionnisme continue à peser sur nos relations et cela à un moment où la croissance économique de part et d'autre de l'Atlantique a besoin du libre échange et du développement du commerce international. Le protectionnisme apparaît peut-être comme la solution la moins douloureuse du point de vue interne. Mais son extension plongerait pourtant très vite l'économie mondiale dans un marasme d'autant plus dangereux que l'endettement du Tiers-Monde reste une bombe qui n'est pas désamorcée.

Face à ces risques qui menacent notre prospérité, mais également dans une large mesure notre sécurité, il faudra relancer et approfondir la coopération et la coordination économique internationale.

L'interdépendance est aujourd'hui une donnée de base pour toutes les économies, même pour l'économie américaine. La gestion de l'équilibre économique mondial oblige les décideurs économiques de réviser certaines conceptions surannées. Mais l'interdépendance croissante présente également une chance dans la mesure où elle suscite des décisions généreuses, éclairées et efficaces.

Le Plan Marshall il y a 40 ans a montré la voie. Les succès ont été éclatants. L'Europe dévastée s'est redressée et les économies occidentales ont connu un formidable essor. De la même manière il nous appartient de préparer en commun les solutions aux problèmes d'aujourd'hui.

Comme l'ont exigé ces jours-ci trente-trois économistes de renommée internationale dans une mise en garde solennelle, il faut agir vite. Car nous sommes engagés dans une course de vitesse où les réalités économiques sont en train de battre la capacité de réaction des décideurs politiques.

# La Foire "Made in Belgium" à Bruxelles

Le 11 décembre 1987, Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier, accompagné de Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a visité à Bruxelles l'exposition "Made in Belgium", organisée à l'occasion de l'Année du Commerce Extérieur belge. Les hôtes luxembourgeois furent accueillis par Son Altesse Royale le Prince Albert et des membres du Gouvernement belge. Ils visitèrent notamment le pavillon luxembourgeois, les stands de l'Office Belge du Commerce Extérieur et ceux des entreprises ayant une filiale au Grand-Duché. Un déjeuner officiel eut lieu ensuite au Palais de Stuyvenberg. Au cours de ce déjeuner Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a prononcé un discours dont nous reproduisons ci-après le texte :

## **Discours de Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères**

Altesses Royales,  
Messieurs les Ministres,  
Mesdames, Messieurs,

J'aimerais tout d'abord remercier les autorités belges pour leur invitation adressée au Grand-Duché de Luxembourg de participer à cette foire. C'est avec plaisir que l'invitation a été acceptée par le Gouvernement luxembourgeois, car l'initiative du Made in Belgium permet de mettre en évidence le dynamisme du commerce extérieur de nos deux pays. Notre participation constitue en outre le témoignage de la vivacité de nos liens économiques que symbolise et incarne l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

La prospérité de la Belgique et du Luxembourg est tributaire d'une économie mondiale ouverte et stable. Malheureusement les récentes turbulences boursières et monétaires nuisent considérablement à l'expansion du commerce international et font planer un risque de récession généralisée. Seule une coopération internationale plus efficace pour ne pas dire plus réelle pourrait permettre d'éviter de telles secousses. Le Krach boursier a mis en évidence que les économies ne peuvent pas s'édifier sur la folle spéculation de certains opérateurs économiques. La confiance excessive des marchés boursiers a en effet poussé les actions à des sommets injustifiés, car déconnectés de la valeur réelle des richesses créées par les entreprises.

Aujourd'hui un excès de pessimisme empêche une reprise que certains indicateurs économiques devraient engendrer. Cela s'explique par le fait que les flux financiers et boursiers sont devenus tellement considérables qu'ils obéissent à une logique propre, détachée de la réalité économique qu'ils sont censés représenter. Il est donc nécessaire, aujourd'hui bien plus qu'hier, de mettre l'accent sur les flux réels qui constituent le ciment de nos économies.

Déjà à l'occasion de la manifestation qui a eu lieu au Grand-Duché au mois de mai dernier dans le cadre de la Foire Internationale de Luxembourg, j'avais souligné l'importance du commerce extérieur dans la formation de la richesse d'un pays.

L'Allemagne Fédérale et le Japon illustrent cette affirmation. Leurs excédents commerciaux ne sont que le reflet de la haute compétitivité de leurs entreprises et le gage de leur prospérité croissante. Dans une moindre mesure, mais néanmoins de manière remarquable, l'UEBL suit leur exemple.

La Belgique dégage en effet depuis 1985 des excédents de sa balance commerciale. Le Luxembourg a réussi, depuis quelques années, à ramener son déficit commercial dans des limites raisonnables. Ce léger déficit est d'ailleurs compensé largement par ses excédents dans le domaine des services.

La différenciation des soldes de nos balances commerciales respectives est certes difficile, compte tenu de la fusion dans une balance commerciale commune du commerce extérieur de nos deux pays, mais cette fusion témoigne en elle-même des liens étroits existants entre les économies de la Belgique et du Luxembourg. Ces liens sont par ailleurs largement symbolisés vers l'étranger par l'appui que les Ambassades et réseaux consulaires belges ainsi que les conseillers commerciaux de l'Office belge du commerce extérieur apportent aux entreprises luxembourgeoises sur les marchés d'exportation. Qu'il me soit permis ici de les remercier pour leur aide prompt et efficace.

La Belgique est devenue depuis 1981 le plus important pays fournisseur du Luxembourg. Alors qu'en 1974, les importations provenant de Belgique ne représentaient que 31% du total, cette part a augmenté régulièrement pour atteindre 37% en 1984. Plus d'un produit sur trois importé au Luxembourg provient donc de la Belgique, qui a réussi à supplanter la RFA, qui avant 1981, se classait traditionnellement en tête comme premier exportateur vers le Luxembourg.

En chiffres absolus l'évolution est encore plus spectaculaire, puisque la Belgique a multiplié par plus de trois ses exportations vers le Luxembourg entre 1973 et 1984. Si notre pays est donc devenu un client de plus en plus fidèle de la Belgique, la réciproque ne se vérifie point.

Le Gouvernement luxembourgeois s'emploie à favoriser un retournement de tendance et la présence d'un pavillon luxembourgeois à cette foire, illustre cette volonté.

La prospérité de notre union économique dépend, en l'absence d'un grand marché national, des capacités d'exportation de nos entreprises. Encore faut-il qu'elles aient accès à des marchés aussi ouverts que possible.

Cinq années nous séparent seulement de l'horizon 1992, date à laquelle le grand marché intérieur communautaire qui absorbe la grande majorité de nos produits, devra être réalisé.

Certes l'ouverture des marchés nationaux entraînera une concurrence plus vive, mais celle-ci n'est-elle pas un des meilleurs aiguillons pour forger des entreprises compétitives et solides? Le grand marché exercera certainement un effet d'entraînement sur nos entre-



prises, mais ne manquera pas non plus d'exercer un nouvel attrait sur les entreprises américaines et japonaises. Faudrait-il dès lors renforcer la protection aux frontières extérieures de la Communauté européenne?

Nous le savons, le protectionnisme est un somnifère dangereux, une drogue douce qui sait seulement faire oublier passagèrement les faiblesses d'une économie. Par conséquent l'ouverture des marchés doit aller de pair avec une politique économique visant à améliorer la rentabilité et la compétitivité des entreprises.

Les succès des projets Eureka s'inscrivent en faux contre ces prophètes de malheur qui se plaisent à parler de l'Europe comme d'un continent entré en décadence.

En cette période où la construction européenne marque le pas, lançons un défi aux voix qui s'élèvent pour annoncer son crépuscule.

Permettez-moi de saisir l'occasion qui m'est offerte de saluer Leurs Altesses Royales ici présentes, qui s'emploient avec distinction à soutenir leurs Gouvernements respectifs dans les efforts de promotion industrielle et commerciale, auxquels ils assurent un rayonnement

garant de succès. Je crois pouvoir me faire l'interprète de tous ici pour les en féliciter et remercier.

J'aimerais féliciter en outre les 25 entreprises luxembourgeoises présentes à cette foire. Elles ont par leur présence contribué à représenter notre pays et à illustrer le dynamisme et la diversité de la gamme des biens et services que peut offrir le Luxembourg. Mes remerciements vont aux responsables du Ministère de l'Economie, du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce Extérieur ainsi qu'à la Chambre de Commerce qui ont par leur travail coordonné, conféré à ce stand son unité et sa qualité. J'en veux pour preuve l'élaboration de ce programme informatique qui renseigne sur l'économie du Luxembourg en général et constitue une source inépuisable d'informations sur le tissu industriel luxembourgeois.

Pour conclure laissez-moi saluer l'initiative prise par mon collègue et ami Herman de Croo d'organiser cette "Année du Commerce Extérieur", qui a permis de sensibiliser nos opinions publiques sur ce point clef de nos économies. J'exprime le vœu que le message sera écouté bien au delà de 1987, car pour l'économie du Luxembourg comme pour celle de la Belgique, l'attention à consacrer aux marchés extérieurs ne doit pas être ponctuelle, mais doit être de tous les instants.

## First European Television Symposium à Luxembourg

Du 4 au 7 novembre 1987 s'est tenu à Luxembourg le "First European Television Symposium". A l'occasion d'un buffet offert à Mondorf-les-Bains conjointement par "CLT-RTL" et "SES-ASTRA", Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, a prononcé un discours soulignant d'une part le soutien que la télévision commerciale en Europe trouve à Luxembourg, siège de RTL et d'ASTRA, et critiquant d'autre part le contenu actuel du projet de convention du Conseil de l'Europe, projet qui ne tient pas compte des nécessités découlant du droit communautaire. Voici le texte de ce discours :

It is a real pleasure for me to address this audience on behalf of the Government of Luxembourg. I don't know the reasons which let you to meet in this country, but I hope your decision was made partly because of Luxembourg's reputation in offering a positive working climate and a real chance to private enterprise in the field of audio-visual media and of satellites.

Luxembourg indeed decided nearly sixty years ago not to have a public sector or Government run broadcasting system, but rather to licence a private company financing its programmes by advertising revenues. Over time the activities of "Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion", operating the programmes known as "RTL/Radio Télé Luxembourg", became a very profitable export industry.

Those of you coming from the United Kingdom remember perhaps the times when RTL was the most popular radio programme in Britain. Today the French speaking radio station has by far the most important

audience of all programmes in France; and in Germany the radio programmes of RTL remain Number One among all private stations.

In television, the terrestrial signal from Luxembourg initially allowed us only a very limited access to neighbouring countries. But in Belgium the RTL-TVI programme, made in cooperation with the daily newspapers of French expression, is carried by all cable systems in Wallonia and Brussels, and it recently was granted the monopoly for carrying commercial advertising, at the expense of its rival, the public sector network. In Germany the RTL-Plus television programme, operated in conjunction with the Bertelsman group and major newspapers, reaches via a Luxembourgish transponder on the Eutelsat satellite about two million households connected to the cable systems. A few weeks ago RTL-Plus took its competitors by surprise with the early start of the first breakfast TV programme for Germany. And in France CLT continues to broadcast its regional programme RTL-Télévision and holds simultaneously a 25 percent stake in the new "M6" network.

With the expectation of major changes in the audio-visual landscape in Europe, Luxembourg was anxious, already a number of years ago, to secure its market share and seize the new opportunities for expansion. Ten years ago the Government encouraged the private sector to invest in the latest space technology for satellite transmission of television programmes. "Société Européenne des Satellites", created in 1985 and owned by well-known investors from all over Europe, is today in the position to offer the television

community of our continent for late 1988 the satellite with the finest European coverage. When we initiated this project in 1983, we attracted a tremendous hostility from various countries, and our project was called a "paper satellite". In the spring of this year, our P&T administration secured the registration of the necessary frequencies and the orbital position at the International Telecommunications Union in Geneva, and more recently my Government was able to reach an agreement with Eutelsat, once the strongest opponent to our project.

It is not my job to convince you about the technical and other merits of the ASTRA system. The trade press as well as the international newspapers have been full of praise for the ASTRA opportunity, and I have nothing to add to the judgements of the professionals.

I am convinced that ASTRA represents a chance for Europe, for the new television programmes relying on satellites and cable, for the manufacturers of reception equipment, for the audio-visual production, for the advertising business, but more importantly for the European public and the programme choice offered to it, and finally for the economic and political integration of our nations and the improvement of their mutual understanding.

You may be aware of the fact that all opinion polls show the Luxembourgers as the strongest supporters of the unification of Europe. One reason might be that for centuries we have suffered from invasions and foreign domination by various European states, but an other reason is certainly the fact that nearly everybody in Luxembourg is able to chose from between 15 and 20 different European TV programmes.

This leads me, Ladies and Gentlemen, to use the present opportunity to speak up against some recent developments in Europe, and more particularly against the present content of the convention the Council of Europe is drafting with respect to the barriers impeding the free flow of television programmes in Europe. Three weeks ago the Secretary General of the Council of Europe paid me a visit, and I spent about halve an hour to explain to him our position about this matter.

I want you to share my concern regarding these developments. I may stress from the outset that Luxembourg always accepted the idea of a Europeanwide harmonization of cross-border television, because our experience is that a successful programme can never ignore the fundamental sensitivities of the receiving countries. But it is in our opinion, on the other hand, indispensable that such a minimal regulation assures to all complying programmes the guaranty of a free entrance into all European countries.

What seems to be now the likely outcome of the Strasbourg working group is not "Television without Frontiers", but rather "Frontiers for Television". The present draft tries to impose on all crossborder programmes a set of restrictions, but leaves the receiving countries more or less free to discriminate against foreign programmes, even complying with the stan-

dards, and to object to their entrance both for reasons mentioned or not mentioned in the convention. Let's be frank: a treaty of this kind would not dismantle any barrier, but on the contrary would provide an international legitimation to the protectionism and further discriminations.

If the draft is implemented as it stands now, the activities of targeted foreign programmes which Luxembourg has developed for over 55 years – in the respect of the spirit of good neighbourhood – will suddenly become an unlawful undertaking, unless we get a formal prior consent of the receiving countries. This simple fact illustrates better than a long speech the perversion of this project.

This question is, by no means, in accordance to the Unique Act decided in december 1985 by the European Summit, the meeting of the heads of States and Governments of the Community. Haven't we decided less than a year ago to set up by 1992 a single market in Europe for all goods and services, and to dismantle all technical and regulatory obstacles acting as protectionist barriers? Do the diplomates and civil servants of the twelve EC countries present in Strasbourg simply ignore the Community legislation and the binding commitments of their Governments? Luxembourg has signed the Helsinki agreement assuring the free flow of information in Europe, and we are not ready to accept a convention giving a restrictive understanding of this freedom, just in order to protect the comfort of public broadcasters in a given country or some other particular interest.

There will always exist arguments in favor of protectionism. But if a country tries to stop the import of foreign cars by referring to traffic accidents, something is wrong. The right way is to design together international standards for the safety of new cars, and to have them implemented in the imported cars. Once these cars comply with the norm, any difference in treatment is clearly a discrimination. The same should apply to cross-border television. I can't accept the principle that the restrictions to be imposed shouldn't give any right to those who comply.

I want you to know how isolated Luxembourg – which represents only one tenth of one percent of the population of Europe – has been until now in the Council of Europe discussions, until now I am astonished about the behaviour of the other European Governments and their commitment to the great internal market. What is at stake is the emergence and the mere survival of private television for Europe as a whole, since in all countries – with the notable exception of the U.K. and Italy – the private television operators are all directly threatened by the competition of the very strong public sector broadcasters. You must of course not care about the selfish interest of Luxembourg's export sector, but you should recognize that for the first time in recent history European Governments are about to decide an agreement going against the spirit of European integration and unification and against the free choice of both the business community and the citizens of Europe.

# Le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1988

A la Chambre des Députés les débats budgétaires ont débuté le 1er décembre 1987 par la présentation du rapport de la Commission des finances et du budget par le rapporteur, Monsieur Alex Bodry. Le 2 décembre, les discours budgétaires ont été prononcés par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat et Ministre des Finances, et par Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre délégué au Budget. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours budgétaires:

## **Discours budgétaire de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, Ministre des Finances**

Les discussions budgétaires de la Chambre ont été ouvertes hier par la présentation du rapport de la Commission des finances et du budget. Mais il est utile de rappeler que l'élaboration du projet de budget pour 1988 a commencé dès le printemps 1987, quand les départements ministériels ont soumis à la Chambre les documents relatifs aux principales orientations budgétaires, et quand la Chambre a eu, dans le cadre des débats sur l'état de la nation, l'occasion d'exprimer ses propres idées en la matière.

Le Président de la Chambre m'a fait parvenir en juin de cette année une liste de toutes les mesures proposées par les députés lors de ces débats, étant entendu qu'il ne s'agissait en l'occurrence ni de recommandations de la Chambre, ni de la Commission des finances et du budget, mais de prises de position de députés individuels, ou parlant au nom de leur fraction. Dans l'élaboration du projet de budget, le Gouvernement a cependant pu les prendre en considération, de même qu'il a tenu compte des motions votées par la Chambre.

Le projet de budget a été finalisé fin juillet/début août et la présentation en a été faite le 18 septembre.

Comme les années précédentes, c'est au Ministre délégué au Budget que je vais laisser le soin d'approfondir les questions proprement financières et budgétaires et de répondre aux critiques précises qui ont pu être formulées. Je concentrerai ma propre intervention sur l'analyse de la situation générale et sur un certain nombre de sujets revêtant un intérêt particulier pour l'avenir de notre pays.

### **La conjoncture mondiale**

Plus que jamais il s'avère nécessaire dans la situation actuelle de se référer aux perspectives de l'économie mondiale. Celle-ci vient en effet de subir des chocs qui ont mis à nu la fragilité d'une situation caractérisée par des déséquilibres fondamentaux. Même si la vraie envergure des conséquences des événements des deux derniers mois ne peut encore être aisément évaluée, de sérieuses inquiétudes quant à la future croissance du commerce mondial sont dès à présent justifiées.

L'effondrement des marchés boursiers est certes un phénomène de nature essentiellement financière. Mais il ne manquera pas d'avoir des répercussions sur l'économie réelle. Les entreprises, tout comme les particuliers qui se sont laissés prendre au jeu de la spéculation,

ou encore les ménages qui ont cru pouvoir faire un placement à haut rendement, ressentiront l'effet négatif sur la richesse et modéreront leur demande en conséquence.

Mais c'est surtout la confiance dans le redressement, déjà fort fragile, qui risque de se voir ébranlée. Beaucoup d'entreprises seront tentées de revoir leurs projets d'investissements à la baisse.

Les répercussions négatives sont d'autant plus vraisemblables que les vrais problèmes existant au niveau des paiements internationaux ne sont pas résolus. La dette du Tiers-Monde ne diminue pas. Elle constitue un risque supplémentaire qui pèse sur les marchés financiers. Mais elle oblige aussi les pays touchés à rechercher à tout prix un excédent de leur balance des paiements courants, avec toutes les conséquences, néfastes pour le niveau de vie des populations, et dépressives pour la demande mondiale.

Celle-ci ne peut être alimentée non plus par les pays exportateurs de pétrole, dont les recettes ont dramatiquement diminué ces dernières années.

Quant aux Etats-Unis d'Amérique, dont le déficit budgétaire restera important, ils essaient d'améliorer leur situation extérieure en encourageant la dépréciation du dollar, afin de renforcer la compétitivité des entreprises américaines.

Dans ces conditions, l'Europe ne peut donc pas compter sur la demande extérieure pour assurer sa propre croissance. Elle n'échappe cependant pas elle-même aux turbulences actuelles, notamment sur les marchés boursiers, dont les conséquences restent difficiles à évaluer. Toujours est-il que, après une légère décélération de la croissance prévue pour 1987, les taux attendus pour 1988 sont en train d'être révisés à la baisse.

L'Europe garde cependant certains atouts. Les allègements fiscaux prévus pour 1988 dans certains pays pourraient quelque peu alimenter la demande. Le prix des importations diminue comme corollaire de la dépréciation du dollar et l'inflation est ramenée dans des limites acceptables dans la plupart des pays. Les tensions au sein du système monétaire européen ont jusqu'ici pu être contrôlées. Dès lors on peut encore raisonnablement compter sur le maintien de la croissance à un rythme affaibli. Mais même si la récession est évitée, il faudra redouter que le chômage ne continue à perdurer à son niveau élevé.

### **La situation économique et sociale**

Je me suis attardé volontairement sur les développements de l'économie mondiale et européenne, car nos perspectives nationales sont évidemment largement tributaires de cet environnement international, somme toute pas très favorable.

Après la croissance forte en 1984 et 1985, l'année 1986 nous a valu encore, d'après les estimations du STATEC, une progression de 2,5% du PIB, ce qui constitue

une bonne performance si l'on tient compte de la dégradation des marchés sidérurgiques au cours de cette année. En 1987 la demande extérieure est globalement affaiblie. La production industrielle serait en recul. Grâce à l'expansion de la demande interne et à la bonne progression des services financiers, notre office statistique espère cependant encore une croissance du PIB en version nationale de 2%.

Au premier semestre 1987, l'emploi salarié avait progressé de 3,2% par rapport à la même période de l'année précédente, mais l'emploi industriel a légèrement diminué. Le nombre de demandeurs d'emplois inscrits a augmenté, même un peu au-delà de ce qui s'explique par l'introduction du revenu minimum garanti.

Quant à l'inflation, elle sera encore une fois proche de zéro cette année. Ce résultat est encourageant si l'on sait que les prix des produits pétroliers n'ont plus diminué. La stimulation de la demande intérieure n'a pas engendré jusqu'ici une poussée des prix notable.

Le recul des exportations et l'accroissement du revenu disponible des ménages constituent finalement une combinaison peu favorable à la situation extérieure. Malgré l'amélioration des termes de l'échange, nous assistons donc à une détérioration de la balance commerciale en 1987, sans que pour autant l'excédent de la balance des paiements courants ne soit remis en cause.

Au sein de la scène internationale, le Luxembourg se voit féliciter pour sa bonne conduite. Notre performance demeure en effet enviable en comparaison internationale, et ce sur tous les points importants: croissance, emploi, prix, balance des paiements et finances publiques.

C'est donc avec un certain sang-froid que nous pourrions nous apprêter à affronter les vents adverses qui menacent de souffler sur l'économie mondiale en 1988. Mais sang-froid ne signifie nullement passivité. Il s'agira au contraire de poursuivre la politique de renforcement de notre tissu économique à travers l'amélioration continue des conditions dans lesquelles agissent nos entreprises, industrielles ou P.M.E., et de prévoir des mesures spécifiques pour les secteurs les moins solides.

Avec son poids forcément limité, le Gouvernement luxembourgeois agira également dans les enceintes internationales, afin que les grands pays prennent leurs responsabilités dans le redressement des principaux déséquilibres, tout en maintenant les conditions de croissance suffisantes pour éviter une dégradation générale.

Le système des changes mérite dans ce contexte une attention particulière, tant au niveau mondial, où il faudra prévenir à l'avenir les fluctuations excessives des principales devises, qu'au niveau européen, où il s'agira surtout de veiller à ce que le franc belge et partant le franc luxembourgeois maintienne sa place dans le camp des devises fortes.

### **Les finances publiques**

Sur le plan national, notre principal atout est sans doute constitué par la situation saine que présentent nos finances publiques.

Le Gouvernement n'entend pas remettre en cause cet avantage. Il présente pour l'année 1988 un projet de budget équilibré. L'excédent du budget ordinaire sera suffisant pour couvrir les dépenses extraordinaires. Le léger surplus est destiné à financer l'augmentation prévisible des contributions aux recettes des Communautés européennes.

Le recours à l'emprunt sera limité à un montant de 500 millions de francs au titre de recettes extraordinaires du budget, alors qu'un emprunt extrabudgétaire sera émis au profit du Fonds des routes. Compte tenu des remboursements à effectuer, la dette publique s'en trouvera encore réduite.

Après les allègements fiscaux très substantiels accordés à partir de 1987, le nouveau projet de budget contient encore certaines réductions supplémentaires décidées dès 1986. Le Gouvernement propose maintenant des mesures complémentaires d'envergure certes plus limitée, concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Globalement les moins-values de recettes à partir de 1988 s'élèveront à quelque deux milliards de francs, soit 0,8% du PIB. Sur trois années, la charge fiscale aura diminué de 3,7% du PIB. La volonté de réduire le poids relatif de l'Etat dans l'économie trouve donc bien son expression dans les faits. Nombreux sont ceux qui demandent actuellement de nouvelles mesures de réductions d'impôts importantes. Il faut cependant se rendre à l'évidence: la marge budgétaire sera épuisée avec les mesures proposées. Des réductions supplémentaires impliqueraient le recours à l'endettement. J'estime cependant que dans la situation d'incertitude dans laquelle nous nous trouvons, il est préférable de se contenter d'allègements plus limités, encore que sensibles, en attendant de voir comment l'environnement économique va se développer. Ce sera en même temps l'occasion d'évaluer les effets des mesures prises il y a un an. Entretemps le Gouvernement a chargé le Conseil économique et social de réfléchir sur les orientations possibles que pourrait prendre une réforme globale en profondeur.

Il est vrai que l'augmentation des dépenses publiques projetées dépasse la norme budgétaire que le Gouvernement s'était fixée. Cet accroissement des dépenses est pour une grande part le fruit de mesures qui relèvent encore du rattrapage des revenus qui a eu lieu de façon généralisée au cours des deux dernières années après une longue période de stricte modération. Vient s'y ajouter le coût indispensable des mesures nouvelles prises en exécution du programme du Gouvernement, et plus particulièrement dans l'intérêt de la consolidation de l'économie.

La justification du dépassement de la norme budgétaire pour 1988 ne dispense cependant pas le Gouvernement d'observer les objectifs de moyen terme qu'il s'est fixés lui-même. Il faudra dorénavant être conscient de toutes parts que le rattrapage que je viens de mentionner est arrivé à son terme. Surtout à la lumière des prévisions très mitigées pour la croissance de l'année à venir, une politique à la fois prudente et rigoureuse s'imposera à partir de maintenant surtout en ce qui concerne des mesures dont découleraient de nouvelles



dépenses incompressibles et susceptibles de renfermer une dynamique de croissance autonome. Cette prudence concerne moins les dépenses qui contribuent à renforcer notre économie, créatrice des richesses de l'avenir. C'est à elles que reviendra dorénavant la priorité des priorités, alors que les mesures à caractère social devront être encore plus ciblées et sélectives.

### **Le marché intérieur européen**

Quatre années nous séparent encore de 1992, date que s'est fixée l'Europe communautaire pour achever la réalisation du marché intérieur. Dans tous les pays membres, Gouvernements et entreprises soulignent l'importance de préparer cette échéance.

Au Luxembourg, c'est l'harmonisation fiscale projetée qui suscite le plus de commentaires et d'appréhension. Il est vrai que les propositions de la Commission dans ce domaine comporteraient pour notre pays des conséquences exceptionnelles.

Je voudrais cependant profiter de cette occasion pour prévenir tout autant une levée de boucliers anti-européenne à ce sujet, qu'un affolement injustifié ou encore une résignation prématurée.

Sans vouloir ici entrer dans les détails de la question, je peux vous assurer que les propositions de la Commission ont été reçues avec quelque étonnement par certains Etats membres. Des voix critiques se sont élevées, autant pour ce qui concerne le mécanisme coûteux de compensation qui est proposé en matière de TVA, qu'à l'égard de la volonté d'uniformiser les taux d'accises par produit, plutôt que de se contenter d'un rapprochement.

En matière fiscale, qui relève de la souveraineté des Etats membres, la règle de l'unanimité reste de vigueur. La multiplicité des objections soulevées de nombreux côtés ne permet pas de présager une issue rapide des discussions dans cette matière, et ceci d'autant plus que l'harmonisation fiscale n'est pas à nos yeux une condition préalable à l'achèvement du marché intérieur. Le Gouvernement luxembourgeois défendra son point de vue avec d'autant plus de détermination qu'il doit constater que les difficultés qui découleraient pour notre pays des propositions de la Commission n'ont pas été correctement appréciées par celle-ci.

Le Luxembourg reste en revanche fermement attaché à l'objectif de l'achèvement du grand marché intérieur. Ce projet ambitieux pourrait bien en effet, s'il est effectivement mis en œuvre, devenir le moteur de la relance d'une dynamique de croissance durable en Europe, permettant à celle-ci de se replacer dans un rôle de leadership au sein de l'économie mondiale.

Dans un marché unifié de 320 millions de personnes, les entreprises européennes pourront se développer, profiter d'économies d'échelle et rentabiliser leurs dépenses en recherche et développement. Grâce à la simplification des formalités et à l'uniformisation des règles, nous assisterons à une réduction des coûts des entreprises et à des économies au niveau des budgets publics. L'élargissement du marché incitera les entreprises à investir, et de la concurrence renforcée résultera une meilleure allocation des ressources. La compé-

titivité sur les marchés extérieurs sera améliorée et le commerce intra-communautaire connaîtra une expansion sensible.

Ces perspectives d'une croissance retrouvée au niveau communautaire sont doublement importantes pour notre petite économie ouverte, fortement dépendante de la demande extérieure.

Notre pays a toujours, au cours de son histoire, cherché à être associé, au sein d'une union économique ou douanière, à des économies plus grandes, susceptibles d'offrir à nos entreprises les débouchés indispensables. L'ouverture des frontières a régulièrement joué en notre faveur, et il n'en sera pas autrement du marché intérieur européen unifié.

### **La préparation de 1992**

Il n'en reste pas moins vrai que notre économie ne saura pleinement profiter des potentialités que lui offre ce grand projet que si elle pourra affronter la concurrence européenne avec succès. Plus que jamais notre industrie, notre artisanat, notre commerce, notre secteur des services et notre agriculture devront être compétitifs.

Nombreux sont ceux qui appellent le Gouvernement à mettre en œuvre la préparation de 1992. Je tiens à souligner à cet égard que pour le maintien, voire l'amélioration de leur position compétitive, le premier rôle revient aux entreprises elles-mêmes. Ce sont elles qui devront investir, ce sont elles qui devront fournir un effort renforcé d'innovation et de modernisation, et ce sera à elles d'adopter une attitude offensive, tant sur le marché national qu'à l'exportation.

Les entreprises et les syndicats se partagent par ailleurs la plus grande part de la responsabilité quant à l'évolution d'une composante essentielle de la compétitivité, à savoir les coûts salariaux. Tout dérapage dans ce domaine risquera d'avoir des conséquences hautement préjudiciables à la position concurrentielle de notre économie à l'approche de 1992.

Mon objectif n'est cependant pas de nier le rôle qui revient à l'Etat dans la préparation de l'échéance que nous propose le livre blanc. Le Gouvernement est pleinement conscient de l'enjeu à moyen terme et sa politique dans de nombreux domaines s'inspire primordialement de l'objectif de créer un cadre optimal pour que nos entreprises puissent approcher l'horizon 1992 dans les meilleures conditions.

Il y a un an j'ai exposé longuement toutes les retombées favorables à l'économie de la réduction continue de la fiscalité, qui améliore notamment la capacité d'autofinancement des personnes tant physiques que morales.

Dans le budget pour 1988, des crédits publics sensiblement accrus seront mis à disposition pour appuyer les efforts d'investissement. Un effort renforcé est fourni notamment au profit des petites et moyennes entreprises de l'artisanat, du commerce et de l'hôtellerie.

La législation est adaptée de façon à permettre une plus grande flexibilité en ce qui concerne l'aménage-

ment du temps de travail moyennant l'accord des partenaires sociaux.

La qualité de nos infrastructures est un autre élément déterminant. Les entreprises ont besoin de voies de communication routières favorables et de moyens de télécommunications modernes et performants. Le Gouvernement a entrepris un programme d'investissements publics important, également dans ces domaines.

La nouvelle loi sur la recherche dans le secteur public et le transfert de technologies ouvre dans certains domaines des possibilités supplémentaires aux entreprises pour rester à la pointe du progrès. Même si tous les centres de recherche publics en voie de création ne se situent pas nécessairement dans des domaines où les retombées économiques seront immédiates, il n'en reste pas moins que certains d'entre eux, et ce seront sans doute les plus importants, ne manqueront pas de déboucher sur des échanges fructueux entre chercheurs et entreprises privées.

### L'enseignement

Dans le grand marché unifié, le Luxembourg n'aura que peu de richesses naturelles à faire valoir. Son principal atout sera constitué par ses ressources humaines. La qualité de notre enseignement jouera un rôle important.

On entend souvent, ces derniers temps, critiquer avec virulence notre système d'enseignement qui est accusé de tous les défauts et rendu responsable de toutes les perturbations et difficultés de la vie économique.

Ces critiques sont proférées avec tant d'assurance et répétées avec tant d'insistance qu'elles donnent parfois le change: de simples affirmations sans fondement, dues à l'ignorance ou au calcul politique, valent preuve.

Notre système d'enseignement ne mérite certainement pas l'opprobre dont on l'accable actuellement. Je ne pense pas que le succès de nombreux jeunes Luxembourgeois à l'étranger, à l'université ou ailleurs, soit le fruit du hasard. Cela dit, tout système scolaire est perfectible, le nôtre comme les autres, et le Gouvernement s'est attelé à cette tâche.

Dans le domaine de l'enseignement secondaire technique, une des cibles de prédilection des critiques, on reproche à l'école de former les jeunes en vase clos, sans se soucier des véritables besoins de l'économie et sans songer aux débouchés. La loi organique du 21 mai 1979 a connu une mise en oeuvre progressive et n'a vu son application complète qu'en 1986 avec la sortie de la première promotion de ceux qui ont suivi la formation complète en nouveau régime. Loin de s'attarder dans l'immobilisme qu'on lui reproche, le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse a constamment ajusté le tir au cours de cette période. Ces initiatives ponctuelles ont donné des résultats fort encourageants et anticipent en quelque sorte les réformes plus substantielles dont la Chambre des Députés sera saisie dans les prochains mois. La réforme de la loi du 21 mai 1979 aura pour but de mettre l'accent sur la finalité de cet ordre d'enseignement et de mener autant de candidats que possible à une qualification conforme à leurs goûts, à leurs aptitudes et aux besoins de notre économie. Les

différentes propositions de réforme obéissent à deux grands principes.

Le premier est celui de la revalorisation de l'apprentissage.

Il importe de faire du régime professionnel la voie préférentielle de l'enseignement secondaire technique: ce régime doit recruter des candidats moyennant une orientation positive, fondée sur les capacités et les goûts des élèves et non pas, comme c'est souvent le cas actuellement, constituer un pis-aller pour des élèves en situation d'échec au régime technique. Il faudra par ailleurs consolider la position du CATP (certificat d'aptitude technique - et professionnelle) comme diplôme-type de l'enseignement secondaire technique: les différentes voies de formation doivent y mener ou en partir.

Le deuxième principe suivi est celui de l'amélioration de l'orientation.

En présence de l'inadéquation entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre qualifiée dans les secteurs de l'artisanat et de l'industrie, le Gouvernement estime qu'il importe de renforcer et d'étendre l'orientation scolaire ciblée sur ces secteurs, sans pour autant donner dans le dirigisme. Il faut aussi rappeler que l'orientation des élèves ne dépend pas seulement de l'école mais aussi dans une mesure non négligeable de l'attitude des parents ainsi que de la rémunération et des conditions de travail dans les différents secteurs de l'économie.

Dans le domaine de l'enseignement secondaire, le projet de réforme du cycle supérieur a été mis au point et le second "tour" de consultation de tous les milieux concernés démarrera dans les prochains jours. Il est bien entendu que la finalité de cet ordre d'enseignement, à savoir la préparation à l'enseignement supérieur ne sera pas mise en cause et qu'il n'y aura pas de nivellement vers le bas.

Les idées directrices de la réforme envisagée sont les suivantes:

1. Face aux changements que nous observons et dans l'attente de ceux que nous prépare l'avenir, il s'agit de favoriser la polyvalence des formations dispensées, d'accentuer l'importance de la formation générale en la prolongeant autant que possible et de retarder en conséquence le moment de la spécialisation. Il s'agit encore de redéfinir la formation générale par rapport à la spécialisation. Ainsi la familiarisation avec les nouvelles technologies devra faire partie du bagage intellectuel de tous les élèves de l'enseignement secondaire.
2. Il faut que l'insertion des élèves tant dans l'université que dans le monde du travail soit rendue plus aisée grâce à une diversification accrue de l'offre scolaire: des cours à option viendront s'ajouter aux cours de base et permettront d'associer l'élève plus étroitement que par le passé à la construction de son avenir scolaire et professionnel.
3. Les élèves devront apprendre à mieux communiquer verbalement, à prendre des initiatives, à travailler en équipe. Les méthodes d'enseignement

devront tenir compte de cette nécessité et faire une plus large part aux exposés oraux, aux recherches personnelles et aux démarches de groupe.

4. Des contacts étroits et systématiques doivent être établis entre l'enseignement secondaire et le monde universitaire, et une collaboration doit s'instaurer avec le monde du travail et des affaires. Cette collaboration pourra comporter des visites et des stages en entreprise pour les enseignants et la possibilité pour les responsables des firmes de prendre contact avec les réalités pédagogiques auxquelles les enseignants sont confrontés.

Un autre projet de loi que j'aimerais brièvement évoquer concerne l'abolition, dans l'enseignement post-primaire, de la fameuse "3<sup>e</sup> possibilité", à savoir la dispense tant du cours d'instruction religieuse que du cours de morale laïque. Le Gouvernement estime, comme du reste le Conseil Supérieur de l'Education Nationale et la Fédération des Associations des Parents d'Elèves, que la possibilité de se libérer des deux cours en question a conduit à des abus auxquels il convient de mettre fin. Soucieux de préserver l'acquis de la loi de 1968, le Gouvernement propose de maintenir la possibilité de dispense des deux cours de formation morale. Cependant, si la dispense de l'un et de l'autre cours est demandée sur la base d'une objection de conscience, due par exemple à l'appartenance à une communauté religieuse, l'élève sera automatiquement inscrit à un cours d'intérêt général, cours qui portera sur les droits et devoirs du citoyen dans l'Etat.

Permettez-moi de citer encore quelques projets de l'Education Nationale qui me paraissent importants, à commencer par la réforme du Centre Universitaire, qui comportera tout d'abord la transformation en un département indépendant du cycle court d'études supérieures en gestion, qui s'est développé de façon considérable au cours des dernières années et qui a ouvert à de nombreux jeunes des voies nouvelles et intéressantes sur le marché de l'emploi. Quant aux Cours Universitaires, il est envisagé de les réformer pour faciliter la transition subséquente de nos étudiants dans les universités de l'étranger; enfin au niveau postuniversitaire et dans le domaine de la recherche, des projets fort intéressants sont en train de se concrétiser, avec le concours d'universités voisines.

Dans le domaine de l'enseignement primaire, le groupe de travail chargé de l'examen du plan d'études est sur le point de terminer ses travaux et le nouveau plan d'études, adapté aux exigences du monde moderne, entrera en vigueur au cours de la présente législature, ensemble avec la nouvelle grille-horaire qui est déjà à l'essai dans quelque 40 communes. Cette nouvelle grille prévoit une introduction aux sciences dès la première année d'études, une 3<sup>e</sup> leçon d'éducation physique, une leçon à option et la possibilité d'intégrer dans l'horaire scolaire normal deux leçons de langue et de culture maternelles à l'intention des enfants immigrés.

Pour conclure, quelques mots au sujet d'un projet de loi consacré à un domaine dont l'importance augmente tous les jours, l'éducation des adultes. Au cours des dernières années, des règlements grand-ducaux ont fixé les conditions de fonctionnement des cours du soir dans

l'enseignement secondaire, dans l'enseignement secondaire technique, à l'Institut supérieur de technologie, mais une structure englobant l'ensemble des cours du soir fait encore défaut. Le projet de loi dont s'agit prévoit la création d'un service qui aura essentiellement une mission de coordination, de rationalisation et d'information. Il ne s'agira pas d'utiliser les nombreuses et excellentes initiatives qui ont été prises dans le temps par des organisations privées, des chambres professionnelles ou des administrations communales mais plutôt de venir en aide à des organisations ou administrations, selon des conditions à définir, et de combler des lacunes éventuelles.

J'aimerais relever à ce propos l'importance que le Gouvernement attache aux cours de recyclage et à la formation permanente du personnel enseignant. Des dispositions en ce sens ont déjà été prises en vue du perfectionnement des instituteurs, par exemple, et des maîtres de cours pratiques, et il est envisagé d'étendre la possibilité de se recycler à d'autres catégories d'enseignants.

Depuis quelques années des efforts considérables ont été faits pour introduire les nouvelles technologies dans nos écoles et pour adapter notre enseignement au progrès technique. Actuellement l'Education Nationale dispose d'équipements en hardware et en logiciels et d'enseignants formés. Des nouvelles voies de formation ont été créées, telles que la section informatique du cycle court et la section informatique appliquée à l'Institut supérieur de technologie et en 1987 un cours obligatoire d'initiation aux technologies de l'information a été introduit au niveau des classes de V<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire et de 9<sup>e</sup> de l'enseignement technique.

Pour 1988, les priorités sont les suivantes:

- Au niveau de la formation professionnelle, poursuite des efforts dans les secteurs qui intègrent dès à présent ces technologies (formation administrative, commerciale, hôtellerie) et adaptation de la formation pour les autres secteurs aux changements technologiques, avec une priorité à accorder aux métiers du fer et aux métiers graphiques.
- Au niveau de l'enseignement général (secondaire et secondaire technique), l'optique poursuivie est celle d'une insertion des technologies de l'information et de la communication dans les disciplines existantes. L'enseignement de l'informatique et des sciences de l'information sera introduit dans le cycle supérieur de l'enseignement secondaire selon des modalités qui restent encore à définir.
- L'expérience pilote dans l'enseignement primaire sera poursuivie et élargie aux communes qui désirent y participer. Le projet se limite à l'utilisation de l'ordinateur comme outil pédagogique.

Pour les années à venir, une priorité absolue sera accordée à l'élargissement de la structure d'encadrement, notamment en ce qui concerne l'information et la formation des formateurs et du personnel enseignant ainsi que la gestion et l'adaptation des logiciels didactiques.

## L'agriculture

Après cet exposé un peu plus long sur l'enseignement permettez-moi de poursuivre mon exposé en évoquant, au sein de notre économie, quatre secteurs qui méritent également que j'y consacre plus que quelques mots.

Vous ne serez point étonnés d'apprendre que l'agriculture fait partie de ceux-là. Bien que son importance en termes de part dans le produit intérieur brut, avec 2,5% environ, soit relativement modeste, elle conserve un impact décisif sur l'emploi dans les régions rurales. Plus de 5 500 personnes à titre principal et 4 000 à temps partiel y sont occupées, sans compter l'emploi dans les secteurs en amont et en aval. Pour le maintien du tissu social dans les régions rurales, pour l'aménagement du paysage et la conservation de l'environnement, l'agriculture demeure indispensable. Le Gouvernement est pleinement conscient de la valeur du patrimoine tant économique que social et humain qu'elle représente pour notre pays, et il est préparé à aider ce secteur pour qu'il sorte renforcé des difficultés particulièrement lourdes auxquelles il est actuellement confronté.

La restructuration importante qu'a subie le secteur agricole au cours des dernières décennies a certainement contribué à une amélioration relative du revenu de ceux qui travaillent dans l'agriculture sans toutefois leur permettre de combler tout l'écart existant entre revenus agricoles et non-agricoles, malgré une augmentation progressive des aides publiques en faveur du secteur.

Or, à voir la récente évolution de la production agricole dans la Communauté européenne et dans le monde, à voir l'évolution des prix sur les marchés agricoles internationaux, à voir les charges budgétaires que constitue le soutien des marchés agricoles pour le FEOGA, l'avenir de l'agriculture s'annonce plutôt maussade.

Conscient de la situation et décidé de ne pas laisser dépérir le secteur agricole, le Gouvernement a poursuivi au cours des dernières années une politique de soutien et de redressement pour ce secteur, tâche qui ne s'est certainement pas avérée facile face aux mesures incisives déjà prises successivement au niveau communautaire en ce qui concerne les organisations communes des marchés agricoles. C'est dans cet esprit de ne pas laisser dépérir le secteur agricole qu'a été élaborée la nouvelle loi agraire adoptée en décembre 1986, qui tient mieux compte des revendications des petites et moyennes exploitations familiales qui méritent certainement l'attention particulière du Gouvernement.

Dans ce cadre, la politique du Gouvernement dans le domaine agricole s'articulera autour des quatre axes principaux suivants:

- moderniser et adapter l'instrument de production de façon à réduire les coûts de production et à alléger la charge de travail de l'exploitant agricole et de sa famille grâce aux instruments prévus par la loi agraire qu'il s'agit d'employer au maximum;
- renforcer l'action sur le plan de la formation et de l'information socio-économique afin de valoriser au mieux l'outil de travail agricole modernisé;

- encourager la production de produits de qualité et de produits susceptibles de trouver encore régionale-ment une demande non satisfaite;

- encourager la consolidation des instruments de commercialisation et de transformation des produits agricoles afin de maintenir et de consolider le secteur de l'industrie agro-alimentaire du Luxembourg.

Depuis le début des années 1980 le Luxembourg a été confronté au niveau communautaire à des propositions de mesures progressivement plus incisives; notamment à partir de l'année 1984 nous avons dû accepter l'introduction des quotas laitiers et plus tard une réduction de ceux-ci, l'assouplissement du soutien des prix voire même la suppression temporaire des mesures d'intervention pour celles des productions agricoles dont dépend essentiellement l'agriculture luxembourgeoise.

Dans toutes les discussions au niveau communautaire les représentants luxembourgeois ont toujours souligné l'importance qu'ils attachent au maintien d'un revenu équitable pour les producteurs agricoles et à la prise en compte des difficultés particulières que rencontre l'agriculture luxembourgeoise en général et les petites et moyennes exploitations en particulier. C'est ainsi par exemple que lors de la décision, en décembre dernier, visant à réduire davantage la production laitière moyennant réduction des quotas, le Gouvernement luxembourgeois a plaidé en faveur d'une indemnité adéquate afin de ne pas hypothéquer encore davantage la survie de bon nombre d'exploitations laitières au Grand-Duché.

Dans le cadre des négociations actuelles très difficiles en vue du réaménagement de la politique agricole commune, il continue à défendre la thèse de la nécessité absolue d'une consolidation des revenus des exploitations agricoles, si nécessaire, en ayant recours à l'instrument d'aides directes supplémentaires au revenu, afin de leur permettre de passer le cap de la crise qui s'annonce et de s'adapter progressivement à la nouvelle situation créée par les aménagements de la politique agricole commune décidés ou en instance de décision. Le Gouvernement reste toutefois convaincu, ceci sous réserve des décisions communautaires en vue, qu'une politique de prix raisonnable devrait également à l'avenir rester le pilier de la politique de revenu en agriculture.

Le Gouvernement est décidé de mener une politique active en faveur du secteur agricole, pour les agriculteurs et leurs familles. Toutes les mesures que le Gouvernement a prises au cours des derniers mois et celles qui se concrétisent dans le projet de budget pour 1988 ne poursuivent que ce seul but. Cette politique ne pourra réussir toutefois qu'à condition que les agriculteurs eux-mêmes et leurs organisations professionnelles soient disposés à collaborer activement à l'élaboration et à l'application de cette politique.

## La sidérurgie

Un autre secteur clé de notre économie, dans lequel une restructuration douloureuse est en cours, est celui de la sidérurgie. Le répit qu'avait conféré le redresse-



ment de la demande, notamment en 1985, a été bien bref. Le nouvel effondrement, par l'effet négatif cumulé des prix et des quantités, rejette la grande majorité des usines sidérurgiques européennes dans les chiffres rouges en 1987.

Notre pays n'est pas épargné par cette tendance. Nos entreprises sont durement touchées par la détérioration des conditions de demande, la baisse des prix, le recul du dollar et la concurrence souvent incontrôlée. Pour l'année qui se termine, l'ARBED s'attend à une perte de 2,5 milliards de francs.

La sidérurgie luxembourgeoise reste néanmoins très compétitive au niveau du coût de production. La restructuration, la poursuite du plan d'investissement, les efforts renforcés de modernisation et la réduction de l'endettement lui confèrent une base fortifiée, mais la sous-utilisation actuelle des capacités de production ne permet pas encore d'en tirer pleinement profit au niveau des résultats.

Malgré le recours en 1987 à de nouveaux instruments tels que la préretraite-ajustement, la reconversion professionnelle ou encore le modèle alternatif au chômage partiel, la sidérurgie garde actuellement un excédent structurel de personnel. L'emploi sidérurgique devra donc encore être réduit en 1988, avec toutes les conséquences sociales et budgétaires que cela comporte.

La sidérurgie luxembourgeoise doit continuer à faire tous les efforts nécessaires à assurer son maintien dans le groupe des entreprises les plus performantes dans son secteur en Europe. Je voudrais cependant souligner qu'elle a dans notre pays, de par l'importance relative qu'elle y tient encore et de par le soutien que la solidarité nationale lui a valu, une responsabilité, une mission qui va au-delà de la seule défense de sa position compétitive.

Elle doit veiller tout d'abord au maintien durable des sites sidérurgiques existants. Elle a ensuite un rôle à jouer, dans les limites de ses capacités de financement, dans le remplacement des emplois perdus par sa propre rationalisation. Le pays est en droit d'attendre de l'ARBED qu'elle prenne une part active dans les efforts de diversification industrielle, particulièrement dans le Sud du pays. Je ne veux pas nier que cela n'aurait pas déjà été fait en partie. Mais le Gouvernement aimerait voir s'étendre le champ d'activité de l'ARBED dans notre pays, si besoin est en coopération avec des entreprises industrielles étrangères, qui se décident souvent plus facilement à investir dans notre pays si elles y trouvent un partenaire sur place.

Je reviens cependant aux questions proprement sidérurgiques en constatant que les problèmes conjoncturels et structurels qui continuent à se poser actuellement en Europe, doivent trouver une solution européenne, sinon mondiale.

Face à l'effondrement de la demande et des prix, la Commission des Communautés européennes ne peut plus nier l'existence d'une crise manifeste. Pour limiter néanmoins au maximum la prolongation du régime des quotas, elle propose des solutions différentes pour différentes catégories de produits. Pour certains, le

système des quotas ne serait plus applicable, la sélection devant se faire par la concurrence. Pour d'autres, le prolongement serait conditionné par les réductions de capacités à réaliser. Ces propositions se basent sur le rapport présenté récemment par les trois sages nommés par la Commission à la demande du Conseil. Les sages insistent, à raison, sur la nécessité des réductions de capacités rapides. Il faut cependant rappeler également que leur rapport était conditionné par le fait qu'il était limité à l'étude de trois catégories de produits.

Au Conseil Industrie du 8 décembre prochain, le Gouvernement, en accord avec ses partenaires de la tripartite sidérurgie, défendra énergiquement son point de vue à savoir que:

- le régime des quotas doit être prolongé pour toutes les catégories de produits couverts actuellement,
- la Commission a raison d'exiger des réductions de capacités, mais celles-ci ne devraient pas conditionner le système des quotas,
- au niveau des réductions des capacités, le Luxembourg exige la prise en compte des efforts importants déjà entrepris,
- le code des aides doit être strictement appliqué, sinon renforcé,
- et enfin que la protection périphérique doit être maintenue sous peine d'annuler les résultats de tout effort de restructuration.

#### La place financière

Contrairement à l'agriculture et à la sidérurgie, le secteur des services financiers continue à connaître un développement tout à fait satisfaisant. C'est ainsi que les banques et établissements de crédit emploient plus de 12 000 collaborateurs ou 7% de la population active et ont pu, durant les douze mois se terminant au 30 juin dernier, accroître le nombre de leurs effectifs de 1 300 personnes, après une croissance de 1 000 personnes les douze mois précédents. La croissance bilantaire des banques croît actuellement, sur une base annuelle, de l'ordre de 12% en termes nominaux et, si l'on élimine l'effet de la fluctuation des cours de change, de l'ordre de 16,5% en termes réels.

Si je qualifie le développement de la place financière de très satisfaisant, je vise moins la situation conjoncturelle du moment que la tendance fondamentale qui se manifeste de plus en plus clairement ces derniers temps, c'est-à-dire le succès évident de notre politique de diversification. Les banques internationales se sont lancées dans leur grande majorité dans des activités nouvelles et offrent désormais une large palette de services, non seulement aux entreprises et institutions, mais également à la clientèle particulière en Europe.

La progression rapide des commissions encaissées, qui ont été multipliées par quatre entre 1981 et 1986, témoigne de ce développement, tout comme le fait l'évolution des effectifs, les services à la clientèle privée étant particulièrement intensifs en main-d'oeuvre. Le nombre des banques a repris à nouveau une tendance à

la hausse, avec l'arrivée récente des premiers établissements venant du Royaume-Uni et des Pays-Bas.

Ce ne sont toutefois pas les banques proprement dites qui connaissent le développement le plus rapide, mais le secteur para-bancaire. Je ne voudrais mentionner que le nombre de titres cotés en Bourse de Luxembourg, qui a passé de 2 100 fin 1983 à plus de 6 000 actuellement, le nombre des fonds d'investissement, qui a passé de 99 unités fin 1983 à 329 en juillet de cette année, et le nombre des établissements de réassurance, qui est de plus de cinquante unités actuellement et qui se développe au rythme de deux établissements nouveaux en moyenne par semaine.

Les récentes turbulences sur les marchés financiers nous ont rappelé, pour autant que cela était nécessaire, qu'il n'y a pas de positions définitivement acquises sur ce terrain. Certaines des mesures d'harmonisation prévues dans le contexte de la Communauté sont en fait de nature à éroder des avantages existants de notre place bancaire. Il ne convient donc pas de verser dans un optimisme béat, mais il y a lieu de constater – et c'était mon propos – que les développements récents de la place financière ont été positifs et que les perspectives restent bonnes, surtout du fait que l'élargissement des activités existant à Luxembourg nous rend moins vulnérables aux dangers qui guettent à terme chacun des compartiments particuliers de cette activité.

#### **Le secteur audiovisuel**

Permettez-moi de m'attarder encore un instant sur un secteur en développement qui a donné lieu, au cours des derniers mois, à l'annonce de toute une série de bonnes nouvelles et qui nous remplit de beaucoup de satisfaction. Je veux parler des développements en rapport avec notre satellite de télévision ASTRA. Dans ma déclaration sur l'Etat de la Nation j'avais déjà fait mention des arrangements que la Société Européenne des Satellites avait pu trouver avec British Telecom. Depuis lors notre Administration des Postes et Télécommunications a pu faire enregistrer auprès de l'Union Internationale à Genève les fréquences luxembourgeoises requises pour la position orbitale 19,2° Est, et nous avons été à même de conclure avec succès la coordination du système à la fois avec Intelsat et avec Eutelsat.

Nous avons tous appris avec soulagement que la fusée européenne ARIANE a repris ses lancements avec succès. La mise en orbite de notre satellite est désormais prévu pour l'automne 1988. La construction de la station terrienne de Betzdorf est achevée; la restauration du Château adjacent, qui servira à héberger les services administratifs de la SES, fait des progrès rapides; le personnel de la firme est actuellement de 45 personnes. SES a dès à présent des fonds propres de 2,5 milliards de francs; l'utilisation de la garantie de l'Etat pour les prêts bancaires passe incessamment de 2,0 à 2,5 milliards; une nouvelle augmentation de capital sera mise en oeuvre en janvier prochain.

Un exemple concret pour le dynamisme de la firme opératrice est fourni avec l'annonce que le fabricant de satellite américain Ford vient d'allouer à la SES un contrat de prestation de services, aux termes duquel la station de Betzdorf sera utilisée pour la mise en orbite en 1989 de deux satellites japonais.

Le Gouvernement va par ailleurs soumettre dans les prochains jours à l'avis du Conseil d'Etat les projets de contrat de concession et de cahier des charges pour la SES. Dans les mois à venir nous comptons consacrer des efforts soutenus au développement d'activités nouvelles, autour du projet ASTRA et dans le domaine de l'audiovisuel en général. Nous entreprenons un inventaire des chances de développement qui existent dans ce domaine, des forces et des faiblesses du site de Luxembourg et des mesures concrètes à prendre pour améliorer de façon décisive notre environnement en la matière.

Je ne suis pas en mesure au moment actuel, de fournir des détails sur les différentes pistes précises que nous poursuivons et sur les contacts que nous avons avec des utilisateurs potentiels d'ASTRA. Mais je puis déjà faire état de discussions avec la CLT à propos du développement, par cette dernière ou par ses filiales, d'activités de production audiovisuelle au Luxembourg. Nous avons mis en chantier une réforme ponctuelle de l'environnement fiscal pour cette activité et pour des domaines connexes.

Dans la même perspective se situe notre candidature pour le futur siège des services techniques de l'Union Européenne de Radiodiffusion, mieux connue du public sous le sigle „Eurovision”, à la suite de la décision de transférer ces services de l'implantation actuelle à Bruxelles dans une autre ville européenne. Nous avons soumis une offre précise à l'UER qui se compare très favorablement avec la seule autre candidature, celle de Genève. Au cas où notre offre serait acceptée, ce qui n'est nullement acquis au moment actuel, nous assisterons dans les années à venir à la création de 110 emplois.

#### **La politique sociale**

Depuis le début de la législature, le Gouvernement a articulé sa politique autour d'un double axe: d'une part, et je dirai prioritairement, consolider la structure économique du pays par des mesures concernant l'économie en général ou des secteurs particuliers, mais d'autre part également, mener une politique de progrès social active.

C'est ainsi que la population a pu voir son pouvoir d'achat augmenter très substantiellement. Sans énumérer toutes les mesures, je ne citerai que le rétablissement de l'indexation, l'augmentation du salaire minimum et des allocations familiales, la tranche d'avance, le revenu minimum garanti, les pensions du secteur contributif, les mesures en faveur de la fonction publique, et surtout les réductions fiscales considérables.

Tout le monde sait que les mesures sociales doivent respecter des limites. Si après des années de rigueur un certain rattrapage se justifiait, il faut cependant se garder de compromettre l'acquis en prenant des mesures qui pèsent trop sur la rentabilité des entreprises ou sur le budget de l'Etat.

Dans ma déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays en mars dernier, j'avais prévenu de ne pas oublier "à quel point nous sommes tributaires de l'étranger, tributaires de l'écoulement de nos produits et services dans l'environnement haute-

ment compétitif des échanges mondiaux. Si nous perdons de vue ces dures réalités, nous serons très vite les victimes de notre insouciance."

A un moment où l'environnement économique extérieur n'est point brillant et où la marge de manoeuvre budgétaire s'amenuise, notre condition de dépendance nous fait encore redoubler de prudence.

Dès lors le Gouvernement préfère assurer la continuité de sa politique sociale par des mesures ciblées, répondant à des priorités précises.

Parmi celles-ci, je mentionnerai les mesures en faveur du logement social. Cette politique permet en effet une application sélective. Elle répond également à un besoin évident de nombreuses familles, et les bénéficiaires ressentent un impact direct sur leur qualité de vie. En même temps elle s'insère dans le programme de relance du bâtiment qui se ressent actuellement des efforts entrepris en faveur du secteur de la construction. Remarquons par ailleurs que le net redressement que connaît actuellement ce secteur est aussi le résultat de la politique du Gouvernement en matière de revenus, de fiscalité, de taux d'intérêt et d'investissements publics.

Un deuxième accent est mis sur la politique en faveur des personnes âgées. La population luxembourgeoise est en train de vieillir et il faut que nous ménagions une place pour le troisième âge dans notre société. En particulier le maintien à domicile des personnes âgées est un des objectifs poursuivis. Cette solution est en effet souvent celle qui est préférée par les personnes concernées et celle qui est plus économique pour les finances publiques.

Je ne citerai qu'une troisième priorité poursuivie qui est celle de la lutte contre le chômage. Il est entendu que la création d'emplois est favorisée par des mesures favorables à l'économie, mais nous ne pouvons ignorer que dans certains cas des mesures de nature sociale sont appropriées. Il en va ainsi des différentes formes de la préretraite, mais aussi des mesures en faveur de la formation et de la réinsertion professionnelle, menée notamment par le biais du Fonds pour l'emploi.

Il va sans dire qu'au cours de l'année 1988 le Gouvernement continuera à réaliser et à mettre en oeuvre les programmes antérieurement décidés et auxquels sont affectés des crédits parfois substantiels – que ce soit dans le domaine de la santé ou de l'environnement – qui ont fait l'objet de commentaires explicites lors de la présentation du projet de budget.

Je me suis volontairement concentré sur quelques sujets spécifiques qui font actuellement l'objet de nombreux commentaires, tels que l'achèvement du marché intérieur européen ou notre système d'enseignement, ou encore certains secteurs de notre économie qui méritent une attention particulière.

Je n'ai voulu faire double emploi ni avec la présentation du projet de budget, ni avec ma déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays. Cela m'a été d'autant plus facile que nous disposons d'une analyse fort instructive des principaux aspects de notre situation économique et sociale grâce à l'excellent

rapport de la Commission des finances et du budget, pour lequel je tiens à féliciter et à remercier l'honorable Rapporteur.

Pour conclure, je voudrais rappeler que, face à un environnement économique international caractérisé par des attentes de croissance médiocre, des turbulences sur les marchés financiers et une incertitude croissante, notre principal atout reste notre situation financière saine. Il s'agit là du résultat d'une politique de rigueur, menée en continuité depuis plusieurs années, et qui a notamment permis à notre pays de passer sans trop de dégâts des moments de crise difficiles et bien mieux que ne l'ont fait la plupart de nos partenaires européens.

En présence d'une situation internationale qui menace de se dégrader, nous devons préserver cet avantage précieux et éviter tout risque de remettre en cause les acquis sociaux en entamant notre capacité de financement qui constitue notre meilleur moyen pour réagir à de nouvelles difficultés. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement n'entend nullement ouvrir les écluses de la distribution, mais est résolu de résister à toute vague de revendications.

Au moment où notre marge budgétaire s'épuise, il n'est l'heure ni pour consentir de nouvelles réductions fiscales massives, ni pour envisager un accroissement inconsidéré des dépenses. Je suis d'ailleurs persuadé qu'après la panoplie de mesures, qui ont très nettement amélioré la situation des entreprises et des ménages, chacun comprendra aisément que le rattrapage qui a pu avoir lieu, notamment par le biais des allègements fiscaux et donc d'une réduction du poids de l'Etat dans l'économie, ne peut être extrapolé sur l'avenir. Nous avons accompli dans cette direction un grand pas, utile et même nécessaire, mais forcément unique dans son envergure, si nous ne voulons pas dépasser le rythme de la marche de notre économie, mais poursuivre plutôt la politique de prudence qui nous a si bien servis.

Le Gouvernement, aussi bien que nos entreprises, ne peuvent par ailleurs pas se contenter d'une bonne gestion des affaires, mais doivent faire preuve d'imagination dans la recherche de solutions originales aux problèmes sociaux, mais aussi pour ouvrir à notre pays des perspectives nouvelles, au-delà d'une politique purement sectorielle, dans des domaines où il dispose déjà de certains atouts qu'il s'agit d'exploiter de façon optimale. Si nous voulons maintenir, dans le concert international, la position enviable qui est la nôtre, c'est dans un esprit d'innovation et d'ouverture que nous devons sans cesse envisager l'avenir de notre pays.

N'oublions jamais que nous aurons besoin d'adopter une attitude dynamique et offensive, si nous voulons être en mesure de répondre efficacement aux nombreux défis que nous réserve l'avenir plus ou moins proche. Je voudrais rappeler le grand enjeu que constitue l'achèvement du marché intérieur européen, mais aussi les difficultés sectorielles de notre économie, notamment dans l'agriculture et la sidérurgie, et surtout la faiblesse plus fondamentale inhérente aux structures de notre société, à savoir l'évolution démographique déficiente, avec toutes ses conséquences à court, moyen et long terme, notamment pour le financement de notre système de sécurité sociale.

Dans ma déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays, j'avais appelé les acteurs économiques et sociaux à adopter une attitude responsable et à dépasser les considérations partisans axées sur le court terme, pour englober dans leurs réflexions les étapes ultérieures de la croissance économique devant assurer le maintien du bien-être général. C'est dans ce même esprit, qui a d'ailleurs caractérisé une bonne partie des avis des chambres professionnelles, que je vous propose d'aborder les débats sur le présent projet de budget. Ce n'est que dans une attitude constructive et en nous concentrant sur l'essentiel que nous pouvons explorer les meilleures voies pour construire l'avenir de notre pays.

### **Discours budgétaire de Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre délégué au budget**

Les débats budgétaires se suivent, mais ne se ressemblent pas pour autant!

L'année passée, je me voyais dans l'obligation de dénoncer vertement à cette tribune l'appétit insatiable des différentes catégories socio-économiques ou, du moins, de leurs représentants légitimes. A travers des approches partisans, fondamentalement opposées, chacune d'entre elles essayait en effet de cueillir les premiers fruits d'une croissance à peine retrouvée. De concert avec le Conseil d'Etat et votre Commission des finances et du budget, je m'étais alors efforcé de mettre à nu la vulnérabilité de notre économie de petit espace et l'ampleur des risques latents des finances publiques qui nous guettent derrière les bienfaits d'une conjoncture éphémère.

C'est avec une ferveur pour le moins aussi affirmée que je voudrais aujourd'hui mettre en relief le changement de ton qui caractérise les avis de la plupart des chambres professionnelles. Au-delà de l'inévitable pondération différente des thèmes en fonction des intérêts particuliers que chacune des chambres se doit de défendre, les avis font entrevoir un consensus assez remarquable pour ce qui est de la définition des problèmes prioritaires et des lignes de force de l'action publique.

De l'avis du Gouvernement, deux facteurs essentiels expliquent ce changement d'attitude extrêmement encourageant:

- d'abord, le sentiment que le pouvoir public ait procédé à une redistribution somme toute équilibrée des revenus exceptionnels que l'Etat avait dû prélever au plus profond de la crise économique, notamment sidérurgique, et qu'il a pu recéder aux autres acteurs de la vie économique et sociale durant les années 85, 86 et 87;

- ensuite, et c'est là la deuxième explication, les forces vives de la nation ont pu cerner avec plus de précision le degré de vulnérabilité du commerce mondial, en général, et de l'économie luxembourgeoise, en particulier. Au moment même où le processus de consolidation de notre économie n'est pas encore achevé et risque de subir des retards imprévus, de nouveaux défis externes se profilent déjà à l'horizon.

A partir de ces critiques constructives, les femmes et hommes politiques de même que les partenaires sociaux devraient pouvoir entamer de bon pied les réformes structurelles qui s'imposent. Après la lecture du rapport de votre Commission des finances et du budget, je me vois réconforté dans ce sentiment de confiance. En effet, le rapporteur du budget a non seulement mis en évidence le chemin que nous avons parcouru ensemble depuis 1985, mais il a également procédé à un examen particulièrement pertinent de plusieurs problèmes cruciaux pour l'avenir économique, social et financier du pays. Sur bien des points - et ce n'est pas un mince mérite - il a également su esquisser la voie à suivre. Qu'il me soit donc permis de rendre hommage à la qualité des travaux réalisés par votre Commission sous la direction de son président et de son vice-président.

L'absence de toute échéance électorale rapprochée devrait nous permettre à nous rassembler pour relever les défis externes et pour oeuvrer ensemble vers le progrès économique et social du pays et le bien-être de nos citoyens. Ce rassemblement, cette approche commune, ne viserait pas en première ligne les dix-huit mois restants de la présente législature, mais servirait surtout à jeter les bases de ce que sera notre pays au-delà de la fin des années 80.

Toute femme ou tout homme politique responsable, indépendamment de son appartenance à la majorité ou à l'opposition actuelles, faillirait à son mandat s'il ne se montrait pas en mesure de profiter des atouts socio-économiques et financiers du moment ainsi que du consensus social existant pour participer à cette oeuvre de modernisation en profondeur de la société luxembourgeoise.

Compte tenu de la portée des décisions que nous sommes appelés à préparer, mon propos d'aujourd'hui ne saurait se limiter à un examen isolé des principaux aspects du projet de budget pour 1988. Le Ministre des Finances et moi-même, nous avons d'ailleurs déjà non seulement exposé la loi des finances, mais nous avons également, tant au moment de la présentation du projet en septembre qu'au cours des multiples réunions de votre Commission des finances et du budget auxquelles nous avons eu le plaisir d'être invités, eu l'occasion de répondre aux critiques et aux questions ponctuelles qui nous ont été posées.

L'objectif premier du présent discours sera de dresser sur le plan politique la synthèse qui se dégage des avis et rapports produits dans le cadre de la procédure budgétaire. C'est précisément en essayant d'insérer le projet de budget pour 1988 dans cet exercice de redéfinition des priorités économiques, sociales et financières d'aujourd'hui et de demain que je voudrais amplifier le débat de fond qui vient d'être déclenché.

#### **Les contraintes socio-économiques**

Risques, incertitudes, fragilité, fléchissement, fissures profondes: c'est dans ces termes-là que la plupart des organes consultatifs ont décrit un environnement économique international chancelant, sinon morose. Dans le tableau exhaustif qu'il vient de brosser de la situation économique tant mondiale que nationale, le Président du Gouvernement partage cette analyse, certes réaliste, mais aucunement défaitiste.



Permettez-moi de compléter cette approche en portant un jugement à la fois plus global et plus théorique sur ces contraintes, mais aussi sur les potentialités que renferme l'environnement économique dans le cadre duquel et sur lequel nous devons agir. Pour ce faire, je m'inspirerai de l'excellent cadre d'analyse que la Chambre de Commerce a adopté pour l'élaboration de son avis.

– Je commencerai par rappeler les particularités structurelles avec lesquelles nous devons composer dans notre économie de petit espace.

Du fait de l'étroitesse du marché national et de la demande réduite, voire quasi-inexistante pour certains produits, l'exportation de biens et de services joue un rôle primordial dans le développement économique du pays. La compétitivité de nos entreprises doit donc rester un souci permanent de notre politique. Avec l'abolition progressive des frontières, une utilisation judicieuse de la souveraineté nationale devient de plus en plus la clé du succès futur. L'audiovisuel, le secteur financier, d'autres activités tertiaires et certaines réalisations industrielles constituent les premiers résultats tangibles d'une politique offensive qui, tout en tirant profit des instruments que nous confère la souveraineté nationale, respecte les accords que nous avons passés avec nos partenaires commerciaux et politiques que ce soit sur un plan bilatéral, communautaire ou encore multilatéral.

S'il est donc vrai que la panoplie des instruments de politique économique dont nous disposons est plutôt réduite – l'absence de l'autonomie monétaire constituant probablement l'exemple le plus frappant à cet égard –, il ne faut pas pour autant perdre de vue que certains des instruments dont nous disposons sont d'une efficacité redoutable dans une économie de petit espace. En ayant recours à ces instruments-là et à condition d'avoir une compréhension exacte des mécanismes macro-économiques, notre pays peut actuellement encore, et probablement plus que ses grands partenaires, influencer directement sur son avenir.

La vigilance et la flexibilité doivent donc rester une caractéristique permanente des comportements des acteurs de la vie économique et sociale luxembourgeoise. Si nous nous neutralisons jalousement l'un l'autre et si nous refusons d'accepter un décalage dans le temps des retombées positives sur l'un et sur l'autre en ne pensant qu'à répartir l'existant, nous serons tous, à coup sûr, perdants dans l'affaire. Si, au contraire, nous acceptons tous d'être solidaires d'une stratégie offensive qui vise à attirer de nouvelles activités, quitte à accorder dans un premier temps des facilités parfaitement ciblées à une catégorie seulement des agents économiques et de ne rétablir l'équilibre entre tous une fois les retombées effectivement encaissées, nous pouvons envisager des lendemains qui chantent.

Il semble que les défis externes, auxquels nous nous trouvons confrontés, nous fassent resserrer les rangs. Si cette première impression se confirmait, des évolutions et des propositions qui sont en fait de nature à ébranler la prospérité de notre pays pourraient déclencher ce choc salutaire qui nous unirait autour d'une grande oeuvre de solidarité nationale carrément tournée vers l'avenir.

– Les incertitudes de la conjoncture mondiale agissent dans le même sens. Les difficultés récentes, découlant pour l'essentiel des déséquilibres profonds qui caractérisent la politique économique des deux super-puissances que sont les Etats-Unis et le Japon, ces difficultés ne manqueront point de s'étendre à notre économie nationale.

La réalisation du risque certain d'une récession aux Etats-Unis, affectant à la fois la consommation et l'investissement, entraînerait dans un premier temps un recul de nos exportations vers la zone du dollar. Parallèlement, et en sens inverse, le gain de compétitivité d'origine monétaire permettrait aux produits américains de pénétrer davantage sur le marché européen et de peser sur les parts de marché conquises par nos produits. La quasi-stagnation de l'activité de l'ensemble des industries hors sidérurgie, au cours du premier semestre 1987, de même que le recul sensible (– 6,3%) du chiffre d'affaires correspondant risquent d'être les signes précurseurs d'un tel scénario noir.

En ma double qualité de Ministre du Travail et du Budget, c'est toutefois le danger de voir tarir le flux d'investissements en provenance des Etats-Unis qui me préoccupe le plus. Il ne faut effectivement pas exclure qu'en cas d'absence d'un redressement sans ambages de la politique commerciale et budgétaire américaine, certains investissements possibles, qu'ils soient l'affaire d'entreprises déjà existantes ou qu'ils résultent d'implantations nouvellement envisagées, puissent être reportés, voire annulés pour des raisons de rentabilité comparative. L'emploi dans les entreprises nouvelles se trouverait également affecté. A noter que les pertes en bourse subies par la plupart des sociétés américaines, en réduisant d'autant leur capacité de financement, ne sont évidemment pas faites pour arranger les choses.

Ce sont d'ailleurs ces incertitudes du côté américain qui ont amené le Gouvernement à diversifier sa prospection économique en l'orientant tant vers le Japon et le Sud-est asiatique que vers des pays européens. Parmi les entrepreneurs européens, les uns, extra-communautaires, aimeraient effectivement avoir un pied dans la Communauté, tandis que les autres, communautaires, voudraient bénéficier d'une localisation au coeur de l'Europe, mieux situé par rapport aux grands marchés de consommation.

– Ces difficultés conjoncturelles surviennent au moment précis où nous nous rendons compte que le processus de consolidation de nos structures économiques, et plus particulièrement l'oeuvre d'assainissement de la sidérurgie, ne sont pas encore achevés. Ce fait ne peut cependant surprendre que ceux qui auraient oublié qu'une économie tournée vers l'extérieur ne peut exister qu'en s'adaptant continuellement à l'évolution de l'environnement international.

Le Président du Gouvernement a consacré une partie importante de son discours à l'examen de ces secteurs en crise, notamment à l'agriculture et à la sidérurgie. Je peux donc me passer de tout commentaire supplémentaire à ce sujet, ceci d'autant plus que votre Commission des finances et du budget y a consacré une analyse tout à fait pertinente dont je ne puis que partager les conclusions.

Je rejoins encore le Conseil d'Etat lorsqu'il affirme qu'une économie saine ne peut fonctionner durablement si elle est subsidiée en permanence. Permettez-moi de souligner d'emblée qu'un consensus assez large semble enfin s'être fait pour dire d'une façon très claire qu'une politique d'allègement fiscal serait préférable à une politique se fondant sur une extension des aides à charge des budgets publics.

Tout comme la Chambre de Commerce, j'ai une nette préférence pour une réduction progressive du poids fiscal pesant sur les entreprises par rapport à une extension des subventions et des transferts de capitaux de toute sorte, à moins qu'il ne s'agisse d'apporter des solutions à des problèmes purement sectoriels qui rendent nécessaire l'intervention budgétaire directe.

Avec l'entrée en vigueur en 1987 et en 1988 d'allègements fiscaux aucunément négligeables, le Gouvernement s'est d'ailleurs déjà largement engagé dans la voie de la réduction fiscale. Il s'attend à ce que les partenaires sociaux puissent se mettre d'accord au sein du Conseil économique et social sur une réforme fiscale qui vise à libéraliser notre économie, à responsabiliser davantage encore les acteurs de la vie économique et sociale, ceci tout en améliorant, en la concentrant, la solidarité nationale et sociale.

Je préciserai mes idées sur ce choix de société fondamental dans la suite de mon discours.

- Avant de clore le chapitre relatif aux difficultés structurelles, je voudrais mettre en exergue deux problèmes cruciaux qui méritent toute notre attention. Je cite la formation professionnelle et les déséquilibres régionaux.

Dans une économie ouverte, constamment en mutation, la flexibilité du système de formation constitue une condition sine qua non pour assurer l'adéquation entre l'offre et la demande de travail. Cet effort d'adaptation doit se faire à tous les niveaux de formation et pour tous les secteurs.

Les seuls crédits budgétaires inscrits à la section spéciale du fonds pour l'emploi, destinés à financer les actions de formation pratique en entreprise et d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, ont été renforcés pour avoisiner les 250 millions de francs en 1988. Les moyens budgétaires étant disponibles, une action concertée entre les partenaires sociaux et les membres concernés du Gouvernement devrait rapidement aboutir à des mesures tangibles. Le Gouvernement convoquera la Commission nationale de l'emploi avant la fin de l'année pour poursuivre le débat de fond sur l'orientation future de notre politique de formation professionnelle et pour prendre l'avis des partenaires sociaux sur l'affectation des moyens supplémentaires mis à disposition de la section spéciale "formation professionnelle" du fonds pour l'emploi.

La difficulté structurelle que j'ai citée en deuxième lieu, à savoir les déséquilibres régionaux, est peut-être de nature à faire sourire l'un ou l'autre d'entre vous. Jusqu'à présent le petit pays qui est le nôtre a effectivement toujours réussi à amortir les migrations interrégionales qui se sont notamment fait jour sous forme

d'exode rural touchant l'Oesling et, à un degré moindre, quelques régions de l'ouest et de l'est du pays.

Le risque de déséquilibre, qui s'est manifesté au cours de la dernière décennie dans le bassin minier et dont les effets ne font que commencer à être ressentis, est toutefois d'une toute autre ampleur: en un laps de temps très réduit, le déclin sidérurgique a touché une population nombreuse. Parallèlement, le déclin industriel a été compensé par une tertiairisation de l'économie géographiquement concentrée sur la capitale et les communes limitrophes.

Ce ne sont pas seulement des arguments d'ordre sociologique qui plaident pour une répartition territoriale équilibrée de la population et des emplois, mais également des considérations d'ordre économique. Nul n'est besoin de démontrer le surcoût qui découle pour la collectivité d'une concentration excessive, surcoût qui se trouverait encore amplifié du fait d'une sous-utilisation d'équipements et d'infrastructures publiques existants. C'est sur tous les plans que le Gouvernement s'applique à contrecarrer cette tendance dangereuse: sur celui de l'aménagement de zones industrielles et de l'implantation d'industries nouvelles, sur celui du perfectionnement du réseau routier ainsi que des autres grandes infrastructures et équipements collectifs, sur celui de la rénovation des logements vétustes et du réaménagement des sites industriels désaffectés, sur celui de la sauvegarde d'un environnement naturel attrayant et, enfin, sur celui de la réforme des finances communales.

Ce tableau, plutôt sombre, des contraintes et des difficultés socio-économiques actuelles et prévisibles ne doit cependant pas nous faire oublier que les agrégats macro-économiques ont connu une amélioration, souvent notable, depuis 1984. Aussi l'indispensable effort d'adaptation peut-il s'effectuer à partir d'un ressort économique certain et d'une situation concurrentielle nettement améliorée. Tout en renvoyant pour un commentaire exhaustif au tableau de bord de l'économie luxembourgeoise mis à jour fin octobre par le STATEC, j'aimerais néanmoins illustrer cette affirmation par quelques évolutions allant de 1984 à septembre 1987:

- \* l'indice des prix à la consommation n'a augmenté que de 3% chez nous, alors que pour nos quatre grands partenaires commerciaux que sont la Belgique, la RFA, la France et les Pays-Bas, les prix se sont accrus de 7,6% (en moyenne pondérée);
- \* le taux de change effectif du franc pondéré par les marchés d'exportations et d'importations s'est amélioré de quelque 15%;
- \* le coût salarial unitaire dans l'industrie a augmenté de 0,5% seulement, soit un accroissement légèrement inférieur à celui enregistré en RFA par exemple (+1,6%);
- \* l'emploi intérieur s'est constamment accru. Il est vrai que la moitié des postes nouvellement créés ont été occupés par des frontaliers et que le taux de chômage a stagné à un niveau de quelque 1,7%.

Pour faire face aux défis prévisibles, l'économie luxembourgeoise bénéficie non seulement d'une position concurrentielle meilleure, mais également de finances publiques saines et renfermant des potentialités indubitables. Qu'il me soit permis aujourd'hui de ne plus reciter des chiffres isolés que tous les observateurs ont illustrés d'une façon ou d'une autre et qui, dans une première approche, donnent lieu aux conclusions suivantes:

1. du fait de l'évolution budgétaire favorable et de la reconstitution systématique des réserves pratiquée depuis 1984, la valeur réelle des réserves budgétaires et des fonds d'investissements publics s'approche de nouveau des niveaux-record atteints vers la fin des années 70;
2. dès la fin de l'année en cours, l'endettement net de l'Etat reculera et étendra davantage encore la capacité d'emprunt du secteur public. D'aucuns sont même allés jusqu'à s'interroger si l'Etat ne devait pas recourir davantage à cet instrument de financement dans la mesure où il ne serait que logique que des dépenses d'investissements productifs soient financées en partie au moins par l'emprunt;
3. nul n'est besoin de rappeler la position de choix que le Grand-Duché occupe dans toutes les comparaisons internationales et l'éloge que le Fonds monétaire, l'OCDE ou encore la Commission des CE ne cessent de faire de la politique des finances publiques pratiquée au Grand-Duché.

En ce qui concerne maintenant l'origine de cette évolution financière favorable, il y a aujourd'hui accord pour dire qu'il réside dans le revirement de la conjoncture enregistrée dès 1984 ainsi que dans l'effort de solidarité demandé à la population par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1983. Je me rejouis également du fait que les partenaires sociaux s'accordent enfin pour affirmer que les sacrifices consentis par la population ont été suffisamment importants pour justifier une compensation de la surcharge fiscale imposée lors de ces années de crise, surcharge qualifiée dès le départ de temporaire.

Dans ce contexte, j'aimerais toutefois clarifier un point. La Chambre des Employés privés se trompe carrément, lorsqu'elle affirme que, malgré les réductions de la charge fiscale, une partie appréciable des augmentations de la pression fiscale intervenues au cours des différentes phases de la crise économique, resterait en vigueur. D'après cette chambre, l'évolution très favorable de la situation financière de l'Etat s'expliquerait par ce résidu.

Il suffit d'un simple calcul arithmétique pour prouver le non-fondé de cette accusation. Le produit des mesures fiscales exceptionnelles introduites en 1983 n'a à aucun moment dépassé la barre de 6 milliards de francs. Les allègements fiscaux cumulés atteindront en 1988 le montant de 9 milliards, d'où une réduction nette de la charge fiscale d'au moins 3 milliards par an. Ce qui est par contre vrai, c'est que les mesures d'imposition indirecte continuent à exister et que leur poids a été compensé par une réduction de certains impôts directs, notamment de l'impôt sur le revenu. Ce qui est égale-

ment juste, et le Gouvernement en a fait un choix délibéré, c'est de dire qu'il y a eu un double glissement de la charge fiscale: de l'impôt direct vers l'impôt indirect; des entreprises vers les ménages.

Cette mise au point étant faite, je voudrais maintenant aborder la question-clé qui se trouve au coeur du débat budgétaire à court terme: existe-t-il oui ou non une plage de manoeuvre financière suffisante pouvant servir prioritairement à un allègement supplémentaire de la pression fiscale, allègement allant au-delà de ce que le Gouvernement propose dans le cadre de son projet de budget?

A ceux qui réclament des allègements fiscaux supplémentaires je voudrais tout d'abord répliquer qu'il est un fait que le présent Gouvernement a tenu à améliorer la qualité des prévisions des recettes et des dépenses budgétaires. Aussi la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics - qui s'est empressée par le passé de critiquer le manque de véridicité budgétaire - constate-t-elle un réalisme accru au niveau des estimations budgétaires. En effet les chiffres parlent un langage clair et net:

- pour ce qui est des plus-values de recettes, et comparées à des moyennes de 20,7% pour la période de 1970 à 1974, de 6,4% pour la période 1975 à 1979 et de 8,6% pour la période 1980 à 1985, les plus-values se sont limitées à 4,7% au titre du compte général de 1986 et sont actuellement estimées à 5% au titre du compte prévisionnel pour 1987;

- même scénario du côté des dépassements de dépenses: comparés à des moyennes sur le moyen terme respectivement de 12,5, de 6,9 et de 6,7%, les dépassements n'ont atteint que 4,8% en 1986 après affectation des plus-values et sont actuellement évalués à 4% dans le cadre du compte prévisionnel pour 1987.

Dans l'état actuel des choses, le compte prévisionnel pour 1987 se présente d'ailleurs comme suit:

- plus-values de recettes de 4,2 milliards,
- dépassements de dépenses de 3,5 milliards,
- d'où une amélioration probable du solde budgétaire de quelque 700 millions, c'est-à-dire un excédent prévisible de près de 600 millions.

Sans vouloir entrer dans trop de détails, je voudrais néanmoins vous indiquer les principales variations par rapport aux prévisions budgétaires.

- Tout d'abord, du côté des recettes ordinaires:

* impôt sur le revenu des collectivités:	+ 1,5 milliard
* impôt sur les traitements et salaires:	+ 1,0 milliard
* intérêts de fonds en dépôt:	+ 750 millions
* droits d'enregistrement et taxe d'abonnement sur les sociétés:	+ 1,0 milliard

A part le dépassement des intérêts des fonds en dépôt - dont l'ampleur continue cependant à se rétrécir et dont l'estimation qui figure au projet de budget pour 1988 (1 450 millions) n'est plus tellement éloignée des réalisations probables pour 1987 (1 750 millions) -

toutes les autres plus-values de recettes découlent d'un gonflement de l'assiette de l'impôt dû à une évolution plus favorable que prévue de certaines composantes de l'évolution économique, notamment de l'emploi et du bénéfice des sociétés. Une certaine prudence dans l'estimation des recettes est cependant de mise, étant donné que c'est un secteur, à savoir le secteur financier, qui est de loin le principal responsable de la constance dans l'évolution favorable des recettes fiscales. La part toujours croissante que ces activités occupent dans l'assiette des principaux impôts n'est d'ailleurs pas faite pour nous rassurer quant aux assises de nos finances publiques.

- Rappelons ensuite qu'au chapitre des recettes extraordinaires, l'emprunt budgétaire prévu de 1 milliard ne sera émis qu'à concurrence de 250 millions, le montant de l'emprunt extra-budgétaire émis au profit du fonds des routes restant, quant à lui, inchangé (750 millions).

Parmi les dépassements des dépenses ordinaires qui, sur base des données actuellement disponibles, s'élèveront probablement à quelque 3,2 milliards, figurent trois blocs qu'il convient de mettre en relief:

1. amortissement plus rapide que prévu de la dette publique et notamment des prêts CECA repris par l'Etat +740 mio
2. remboursement par l'Etat aux caisses de maladie de l'excédent des prestations fournies aux bénéficiaires de pensions ou de rentes sur les cotisations de cette catégorie d'assurés +1 mia
3. participation de l'Etat dans le financement des cotisations de l'assurance pension +475 mio

J'aurai par la suite l'occasion de revenir sur le phénomène que j'avais qualifié au moment de la présentation du projet de budget d'explosion des coûts de la sécurité sociale.

- Afin de vous donner une impression aussi complète que possible de ce que sera l'exercice budgétaire 1987, je vous signalerai finalement que parmi les dépassements des dépenses extraordinaires de quelque 300 millions figurent notamment l'acquisition d'immeubles et l'alimentation du fonds d'équipement sportif.

L'amélioration du solde budgétaire de quelque 700 millions doit être rapprochée des plus-values nettes enregistrées aux cours des exercices précédents avant dotation supplémentaire des fonds. Il suffit de rappeler que ces plus-values de recettes nettes atteignaient 2,7 milliards en 1986; 6,2 milliards en 1985 et 4,8 milliards en 1984. Cette tendance se passe de tout commentaire!

Dans quelle mesure peut-on maintenant extrapoler les résultats probables pour 1987 pour en déduire d'ores et déjà les grandes tendances de ce que sera l'exercice budgétaire 1988?

- Il y a tout d'abord lieu de signaler que, dans le cadre du projet de budget sous examen, les prévisions de recettes ont été révisées vers le haut pour ceux des impôts donnant lieu à des plus-values en 1987 et que les

prévisions pour 1988 se situent au niveau des résultats probables pour 1987. Cette stagnation se justifie de l'avis du Gouvernement par le fait que l'effet de certains facteurs dynamiques et des élasticités qui jouent se trouve contrebalancé par l'impact des mesures fiscales décidées en 1987 et dont certaines n'entreront en vigueur qu'en 1988 ainsi que de celles proposées dans le projet de budget pour 1988 (moins-values présumées de 2 milliards). Cette analyse se trouve d'ailleurs confirmée par la Chambre de Commerce qui table sur des plus-values de recettes de 4,5 milliards au titre de 1987 et de 1,5 milliard seulement au titre de 1988.

- Du côté des dépenses, il faut retenir qu'en l'absence de mesures d'économies nouvelles, le coût renseigné au titre des caisses de maladie et de pension sera difficilement maîtrisable.

En résumé, ces évolutions probables pourraient influencer comme suit les soldes budgétaires, les opérations des fonds étant incluses et l'effet de l'évolution de l'endettement net neutralisé:

- pour 1987 le solde budgétaire net devrait se présenter en quasi-équilibre;

- pour 1988 le respect de l'équilibre inhérent aux chiffres du projet de budget demandera la mise en oeuvre d'une rigueur accrue au moment de l'exécution quotidienne du budget. Les plus-values de recettes limitées risquent d'être absorbées par la contribution supplémentaire à verser au budget communautaire et, enfin, par la pression exercée par la fonction publique qui s'attend "à une nouvelle étape de revalorisation des rémunérations pour tenir compte de l'évolution générale des salaires".

En guise de conclusion, je pense qu'il faut dès à présent sérieusement nuancer l'assertion que les finances publiques seraient un atout majeur.

Des atouts existent indubitablement: il s'agit des réserves budgétaires et des réserves des fonds spéciaux lesquelles s'élèveront au total à environ 12 milliards fin 1988. A cela s'ajoute une capacité d'endettement presque intacte. Mais les atouts s'arrêtent là!

Les comptes annuels, fonds spéciaux inclus et endettement net invariable, ne sont certainement plus en suréquilibre structurel comme d'aucuns ne cessent de le clamer. L'exercice 1987 sera équilibré, mais pour 1988 cet équilibre risque d'être menacé. Une quelconque marge de manoeuvre qui pourrait servir à financer de nouvelles dépenses ou, de préférence, des allègements fiscaux supplémentaires ne pourra être dégagée à l'avenir qu'à condition que l'Etat s'engage à économiser sur ses dépenses actuelles, à s'endetter ou/et à prélever sur les réserves accumulées de 12 milliards.

La combinaison des contraintes et défis socio-économiques qui nous guettent et une évaluation réaliste de la situation des finances publiques nous prouve qu'une compression des dépenses publiques est devenue inévitable, ceci d'autant plus si on reconnaît la nécessité à moyen terme d'une réforme fiscale globale. Aussi peut-on affirmer dès à présent que la marge de manoeuvre "conjoncturelle" est complètement épuisée, que le budget pour 1989 ne sera certainement pas un budget



électoral de même que le projet de budget pour 1988 ne revête aucune caractéristique préélectorale.

### Orientation générale et lignes de force de la politique budgétaire

Il importe dès aujourd'hui de se rendre compte de ces réalités et de s'attaquer, sans retard et dans le même esprit de solidarité que celui dont nous avons fait preuve au plus profond de la crise, aux réformes structurelles indispensables à la maîtrise des dépenses et à la reconstitution d'une marge de manoeuvre permettant de relever les défis externes qui planent comme l'Épée de Damoclès au-dessus de la prospérité de notre pays.

Les marges de manoeuvre étant largement consommées, il faut évidemment dresser le bilan des effets positifs qu'a engendrés la politique mise en oeuvre au cours des années 85 à 87:

- sur le plan des finances publiques d'abord: les réserves ont été reconstituées et l'endettement est en recul;

- sur le plan économique, ensuite: les allègements fiscaux de même que les dépenses économiques nouvelles - restructuration de la sidérurgie, lois-cadre; recherche et innovation; loi agraire; investissements publics; plans de relance du secteur de la construction - ont soutenu la demande interne et ont permis à celle-ci de relayer au moment opportun une demande externe défaillante.

A noter que les allègements fiscaux ont certes profité au développement de la consommation privée, de l'épargne et de l'investissement, mais qu'ils ont également, par le biais d'un gonflement des revenus disponibles, aidé à réduire la pression qui s'exerçait à la sortie de la crise sur la rémunération des facteurs de production. Si d'un point de vue macro-économique, l'ampleur des allègements fiscaux cumulés peut être évaluée à partir de 1988 à quelque 3,7% du PIB par an, le revenu individuel tant des collectivités que des personnes physiques à revenu moyen et élevé a augmenté de quelque 10% rien que par l'effet des seules mesures tarifaires.

Il va sans dire que cette politique de redistribution des revenus n'était socialement acceptable que parce qu'elle comportait également un volet social non négligeable.

L'Etat a effectivement mis en oeuvre toute une gamme de mesures à caractère social comportant notamment l'introduction d'un revenu minimum garanti, un relèvement de 3% du salaire social minimum, des ajustements successifs de 4 et de 7% des pensions du régime contributif, ajustements complétés par des aménagements structurels, le relèvement des allocations familiales à partir du deuxième enfant, l'introduction d'une allocation de rentrée scolaire, la relance du logement social et, enfin, des actions ciblées sur les couches les plus démunies de notre population, telles que l'intégration des jeunes et les mesures visant les personnes du troisième âge, les handicapés, et j'en passe.

Sur base de ces réalisations impressionnantes, tout le monde devrait pouvoir accepter que les contraintes et

défis économiques de même que les limites auxquelles se heurtent les finances publiques convergent pour imposer une pause de réflexion qui doit nous permettre de repenser les grands axes de l'action de redistribution des revenus.

Le Gouvernement veillera à ne pas donner de faux signal notamment sur les deux plans où il se trouve actuellement bousculé le plus, à savoir celui de la rémunération de la fonction publique et celui de l'impôt de solidarité.

Permettez-moi d'introduire mes réflexions concernant la fonction publique en vous citant quelques chiffres significatifs:

- les salaires et charges sociales directement à charge de l'Etat auront progressé de 20,3 milliards en 1985 à 25,4 milliards en 1988, soit un accroissement de quelque 25% en l'espace de 3 ans seulement;

- analysé du point de vue de la ventilation économique structurelle, la part relative de ce poste dans les dépenses totales de l'Etat sera passé de 25,4% en 1985 à 26,9% en 1988.

Voilà pour l'ampleur de l'évolution des salaires et charges sociales directement à charge de l'Etat! A noter que cette hausse s'explique à concurrence de quelque 11% seulement par les mesures nouvelles - relèvements successifs de 2,5 et de 1,5% du point indiciaire, harmonisation des possibilités d'avancement et cas de rigueur.

Je serais mal conseillé si je voulais minimiser l'envergure des augmentations concédées! Mais je voudrais néanmoins réfuter une fois de plus le rôle moteur que d'aucuns ne cessent de conférer à la fonction publique en matière d'évolution récente des salaires au Grand-Duché. C'est même avec un certain retard que le Gouvernement a finalement réagi en 1986 et en 1987 aux hausses de salaires qui avaient été accordées dès 1985 dans quelques secteurs-clé de notre économie nationale. Mais le problème de fond est beaucoup trop sérieux pour s'attarder encore longtemps à cette polémique gratuite. C'est en effet la coexistence d'activités financières prospères, partiellement d'origine étrangère, et de branches industrielles, agricoles, artisanales et commerciales en mal de se restructurer qui risque de provoquer une tendance générale des salaires qui soit incompatible avec les difficultés structurelles auxquelles une large part des entreprises luxembourgeoises doit faire face.

Dans son rapport économique annuel 1987-1988, la Commission des CE a une fois de plus tenu à attirer toute notre attention sur une évolution salariale qu'elle qualifie d'inquiétante compte tenu du caractère très ouvert de l'économie luxembourgeoise et de la nécessaire sauvegarde de la position concurrentielle des entreprises. D'après la Commission, l'accumulation des hausses salariales et des charges sociales risquerait de freiner nos possibilités de développement économique à plus long terme.

Je ne voudrais plus reciter des chiffres qui, et les avis des chambres professionnelles le prouvent, donnent lieu à des interprétations fort divergentes. Mais il est un fait que l'évolution comparative des coûts salariaux uni-

taires réels nous était favorable du début des années 80 jusqu'en 1985, mais qu'à partir de 1986 le coût du travail a de nouveau augmenté chez nous de façon plus rapide qu'il ne l'a fait chez nos principaux partenaires commerciaux.

Dans un souci de compétitivité, il importe donc de briser cette divergence qui refait surface. Pour cette raison-là, mais aussi pour des raisons d'ordre budgétaire, le Gouvernement s'engage dès à présent à ne pas donner de faux signal à l'occasion des négociations qu'il devra mener en vue de la conclusion d'un nouvel accord salarial pour la fonction publique. Ce faisant, le Gouvernement qui ne peut pas et ne veut pas s'immiscer dans ce qu'il est convenu d'appeler l'autonomie tarifaire, s'attend toutefois de la part des partenaires sociaux à ce que eux-aussi fassent preuve de ce même esprit de responsabilité au moment de la conclusion des conventions collectives dans le secteur privé.

Le deuxième point sur lequel le Gouvernement se refuse obstinément de donner un faux signal, c'est celui du niveau de l'impôt de solidarité.

Le Conseil d'Etat, certaines chambres professionnelles ainsi qu'une partie de l'opposition et du monde syndical ont reproché au Gouvernement de ne pas avoir prévu pour 1988 une réduction supplémentaire de l'impôt de solidarité. Alors que le Conseil d'Etat propose de ramener le taux de cet impôt à un niveau symbolique de 1% par exemple, la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics se contenterait déjà d'une réduction de moitié.

Je ne peux que féliciter la Commission des finances et du budget qui, dans sa majorité, n'a pas cédé à la solution de facilité, mais qui a tenu à appuyer le Gouvernement dans son attitude tendant à maintenir ce prélèvement équitable aussi longtemps que le fonds pour l'emploi restera confronté à des charges considérables.

Notre refus de réduire davantage le niveau de l'impôt de solidarité repose sur plusieurs arguments inébranlables:

1. le niveau des taux actuels de l'impôt de solidarité est retombé à des ordres de grandeur inférieurs à celui caractérisant la situation en 1983;
2. le taux de chômage ne fléchit point et il dépasse sensiblement le taux qui avait justifié à la fin des années 70 l'introduction et les premiers relèvements de l'impôt de solidarité;
3. les dépenses liées au secteur sidérurgique ne fléchissent aucunement: elles se maintiennent à un niveau fort élevé (près de 2,2 milliards en 1988) et elles sont à l'origine de quelque 59% des dépenses totales du fonds pour l'emploi;
4. les dépenses prévues au titre de l'exercice 1988 ne sont couvertes que pour moitié à peine par les recettes de l'impôt de solidarité correspondantes, le découvert devant être financé par prélèvement sur une réserve accumulée qui risque de s'épuiser en 1989;
5. les risques touchant à l'équilibre structurel du budget rendent inopérantes les propositions qui visent à

financer l'essentiel des dépenses du fonds au moyen de recettes fiscales dites normales.

Après avoir fait cette double mise au point, je voudrais maintenant me tourner vers les trois piliers sur lesquels le Gouvernement entend faire reposer sa politique budgétaire:

- une politique de renforcement du potentiel de production;
- une politique active de l'emploi et de la formation;
- et, enfin, une politique sélective de consolidation sociale.

Concernant le premier de ces axes, à savoir la politique de renforcement du potentiel de production, elle devra être réajustée afin de tenir compte des contraintes socio-économiques qui sont les nôtres et afin de relever le défi du marché intérieur qui se profile à l'horizon 1992. Tout comme la Chambre de Commerce, je voudrais distinguer trois volets à l'intérieur de cette politique globale:

- l'amélioration de la compétitivité des entreprises;
- la diversification des structures économiques;
- les investissements publics.

Les deux volets cités en dernier ont été largement commentés au moment de la présentation du projet de budget. C'est seulement à l'issue des débats budgétaires que je voudrais y revenir en cas de besoin et sur base de critiques ou de questions ponctuelles. Pour l'instant, il suffit de retenir que les efforts budgétaires en faveur de l'industrie, de l'agriculture et des classes moyennes ont recueilli un accord assez large, que tous ont reconnu l'impressionnant accroissement de l'investissement public de 13,3% et que certains ont même appuyé le Gouvernement dans son intention d'étaler le programme d'investissements afin d'éviter une surchauffe dans l'activité du secteur de la construction.

La Chambre de Commerce a mis le doigt sur le fait qu'une partie importante des investissements effectués par le truchement des fonds est actuellement financée par une ponction sur les avoirs des fonds. Elle en déduit que l'Etat privilégierait la consommation et les transferts publics au détriment des dépenses d'investissement. Je répliquerai en précisant:

1. que l'effet d'éviction ne commence à jouer effectivement qu'à partir du moment où le financement des investissements publics ne serait plus assuré par le prélèvement sur les réserves ou par tout autre moyen de financement; et
2. que nombreux sont par ailleurs ceux qui reprochent précisément au Gouvernement d'avoir insuffisamment recours à l'emprunt pour le financement d'une partie des investissements productifs.

Le Gouvernement a certainement conscience du fait que la pondération actuelle des modes de financement des dépenses d'investissement devra être adaptée au cours des années à venir, mais ceci ne signifie aucuné-

ment que le volume optimum devrait être réduit faute de moyens de financement. La question du financement des fonds d'investissements publics a évidemment été incluse dans mes réflexions globales concernant l'équilibre structurel des finances publiques.

C'est à travers cette discussion de la structure des dépenses de l'Etat que j'en arrive tout naturellement au problème-clé de la compétitivité des entreprises, problème dont l'importance s'accroît au fur et à mesure que la Communauté progresse dans l'achèvement du marché intérieur et dans l'abolition des frontières nationales.

A un moment où les références à l'horizon 1992 se multiplient tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté, il peut s'avérer utile de rappeler une chose qui, en fait, ne devrait être qu'une lapalissade: la position concurrentielle d'une entreprise se trouve certes influencée par l'encadrement public, mais la compétitivité dépend également, et en première ligne, des conditions de production et de fonctionnement propres à l'entreprise. Sont déterminants à ce sujet:

- l'esprit innovateur de l'entrepreneur et le degré de rigueur qu'il réussit à conférer à la gestion de son entreprise;

- la part de l'auto-financement et, son corollaire, le réinvestissement des bénéfices;

- la qualification des salariés à tous les niveaux de formation;

- et, enfin, la maîtrise du coût salarial compte tenu de l'évolution de la productivité du travail.

L'encadrement public, quant à lui, ne peut qu'aider, qu'inciter. Cette restriction faite, comment faut-il maintenant apprécier la qualité de l'encadrement existant chez nous par rapport à ce qui se pratique à l'étranger? Je ne voudrais aucunement préjuger des conclusions sans doute beaucoup plus élaborées auxquelles le Conseil économique et social aboutira dans les différents avis extrêmement importants qu'il est en train d'élaborer. C'est pourquoi je me limiterai à ce stade des discussions à quelques réflexions plus que sommaires:

1. du point de vue de la charge fiscale, certains éléments, tels que le niveau des taux et la délimitation de l'assiette, pour le moins en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des collectivités, semblent indiquer que nos entreprises ne devraient pas figurer parmi les plus mal loties. Je conviens cependant qu'il y a des points à revoir, notamment l'assiette de l'impôt commercial communal ou encore la double imposition économique des dividendes;

2. du point de vue du prélèvement social, je suis convaincu que notre régime de financement de la sécurité sociale, avec la prise en charge par l'Etat, c'est-à-dire par la fiscalisation, de plus d'un tiers des prestations, se compare favorablement à la charge à supporter par les entreprises dans la plupart des autres pays européens;

3. du point de vue des transferts de l'Etat au profit des entreprises, force est enfin de constater que leur niveau

n'a guère tendance à se réduire, abstraction faite bien sûr du démantèlement progressif des interventions accordées à la sidérurgie à titre exceptionnel.

En guise de conclusion, je tiens encore une fois à répéter que je soutiens tous ceux qui expriment leur nette préférence pour l'allègement fiscal pesant sur les entreprises par rapport à une extension des aides directes grevant le budget de l'Etat. Mais on ne peut pas, comme l'a fait la Chambre des Métiers, critiquer le taux d'intervention élevé ainsi que le désengagement trop lent de l'Etat et revendiquer en même temps toute une gamme de mesures nouvelles au titre des crédits d'équipement et de la loi-cadre classes moyennes.

Je comprends fort bien que ces revendications devraient permettre aux entreprises artisanales de mieux faire face aux effets découlant de l'ouverture des frontières. Mais je dois également constater que les thèses partronales varient selon que les entreprises visées appartiennent à des branches ouvertement tournées vers les marchés d'exportation, telles que la plupart des industries, par exemple, ou qu'elles appartiennent à des branches dont l'activité se cantonne plutôt dans le marché national. Parmi ces dernières ne figurent pas seulement la plupart des entreprises artisanales, mais également l'hôtellerie, la plupart des commerces ainsi que certaines industries traditionnelles, comme ceux de l'alimentation. Je ne voudrais pas me prononcer sur le bien-fondé de ces revendications, je tiens simplement à faire remarquer qu'il est difficile de gagner sur les deux plans, alors que le budget fonctionne selon le principe des vases communicants.

Que ces propos ne soient pas mal interprétés! Le Gouvernement est tout à fait disposé à avancer davantage encore dans la voie de l'allègement fiscal. A deux conditions près toutefois:

1. que les entreprises poursuivent, voire intensifient, leur propre effort d'adaptation aux données économiques nouvelles;

2. que les transferts publics aux entreprises ne soient pas exclus du volume budgétaire sur lequel il faudra réaliser les économies requises pour le glissement des subventions vers l'allègement fiscal.

Le marché intérieur constitue un défi non seulement pour l'Etat, mais également, et surtout, pour les entreprises. Cette affirmation est d'autant plus vraie que l'harmonisation des régimes d'aides de même que les tentatives de rapprochement des fiscalités tant directes qu'indirectes développées au niveau communautaire risquent de réduire sensiblement la marge d'intervention de l'Etat.

Les observateurs s'accordent pour dire que ces dangers ont été clairement perçus par le Gouvernement. Soyez assurés que nous défendrons nos intérêts nationaux et que nous essayerons d'infléchir toutes les propositions dans le sens qui nous sera le plus favorable.

Mais nous ne devons pas nous leurrer! Le marché intérieur se fera tôt ou tard et le plus petit des Etats membres, qui tire par ailleurs le plus grand profit de l'existence d'un marché européen, devrait y réfléchir à

deux fois avant de prendre sur lui seul la responsabilité de bloquer le processus décisionnel en fin de parcours. Voilà pourquoi il nous faut utiliser le temps encore disponible pour préparer, individuellement et collectivement, l'échéance à laquelle nous ne saurons échapper.

Le renforcement économique constitue certainement à moyen et à long terme le seul moyen pour assurer le plein emploi et le bien-être de la population. Il n'en reste pas moins que la solidarité nationale doit continuer à jouer, tant pour améliorer, dans l'immédiat et d'une manière directe, les possibilités d'emploi des travailleurs que pour corriger la situation matérielle des couches les plus démunies de la population.

Le projet de budget pour 1988 contient tout un ensemble de mesures nouvelles parfaitement ciblées, dont je ne voudrais rappeler ici que quelques grands volumes :

- les crédits afférant à la formation professionnelle passeront de 165 millions en 1986 à 313 millions en 1988, soit un accroissement de près de 90% en l'espace de deux ans;

- une enveloppe supplémentaire de 150 millions a été inscrite au projet de budget pour 1988 au titre du logement social;

- les dépenses effectuées au profit des personnes du troisième âge passeront de 418 à 540 millions, soit une progression de 29% d'une année sur l'autre;

- quant aux dépenses dans l'intérêt des personnes handicapées, elles dépasseront en 1988 la barre du milliard de francs et auront augmenté de près de 13% par rapport aux crédits de l'année en cours;

- enfin, les efforts consentis en faveur de la coopération au développement seront renforcés de près de 14%, soit une augmentation de moitié par rapport à la situation de 1984.

En ce qui concerne les perspectives à moyen terme, il va sans dire que les dépenses à caractère social seront elles aussi soumises à un examen minutieux dans le cadre de l'effort collectif visant à économiser sur les dépenses budgétaires actuelles. L'approche adoptée sera celle d'un contrôle de l'efficacité en fonction de l'effet sur la population qui avait initialement servi de cible. L'introduction d'une plus grande sélectivité dans les différents domaines de la politique sociale est donc tout à fait compatible avec l'objectif d'une protection sans faille des plus démunis de nos concitoyens.

### **Les risques latents des finances publiques**

La marge de manoeuvre budgétaire requise pour faire face aux défis socio-économiques ne pourra être dégagée qu'à condition que l'Etat réussisse à maîtriser les dépenses publiques tant par le biais d'un souci permanent d'économicité, d'efficacité et de sélectivité que par le biais de réformes structurelles permettant d'endiguer l'évolution des grands blocs budgétaires. Permettez-moi de limiter cette année-ci mon examen traditionnel de ce qu'il est convenu d'appeler les risques latents des finances publiques à trois sujets d'actualité :

- l'explosion du coût de la sécurité sociale;
- le réaménagement des finances communales;
- la réforme des finances communautaires.

La sécurité sociale: une bombe à retardement? C'est dans ces termes évocateurs que la Commission des finances et du budget a introduit son excellente analyse des problèmes de financement de l'assurance-maladie et de l'assurance-pension. L'ampleur de ce qu'on est en droit d'appeler l'un des grands problèmes structurels de notre économie nationale peut aisément être mesurée à l'aide de quelques chiffres. De 1970 à 1986, les dépenses globales de la sécurité sociale ont été multipliées par 6,3, alors que, pour la même période, le PIB (version STATEC) n'a été multiplié que par 4,5. Par ailleurs, la répartition de la charge de financement des prestations de sécurité sociale s'est profondément modifiée. Si la part relative à charge des ménages n'a guère subi de changement, il y a cependant eu un glissement significatif de la charge des entreprises vers les contributions publiques: de 30% en 1970, la part des premières est effectivement retombée à 24% en 1986, alors qu'en même temps la part de l'Etat s'est accrue de 33 à 38%.

Je ne peux donc que m'associer à votre Commission lorsqu'elle constate que la tendance à la fiscalisation du financement des prestations sociales s'est fortement accrue au cours des deux dernières décennies et que cette tendance continuera à se développer dans le cadre des dispositions légales actuelles en raison des dynamismes inhérents aux modalités de financement.

Tout d'abord en ce qui concerne l'assurance-maladie, les différents types de prestations en nature continuent à augmenter à un rythme trop rapide (+10,3% entre 1985 et 1986) et ceci en dépit des mesures d'assainissement en vigueur depuis 1983. Ces mesures ont certes contribué à redresser la situation financière critique des caisses de maladie - encore que l'équilibre financier actuel ne saurait être sauvegardé sans une action concertée et un comportement responsable des parties engagées -, mais elles n'ont pas pour autant permis d'éviter l'explosion des contributions à charge du budget de l'Etat: les transferts de l'Etat au titre des articles 67 (prise en charge de certaines prestations, interventions du fonds des gros risques) et 68 du code des assurances sociales (prise en charge du déficit de l'assurance-maladie des pensionnés), ont augmenté de 85% de 1980 à 1986, alors que l'accroissement des dépenses budgétaires totales ne s'est élevé qu'à 68%. La part de ces transferts dans le total des recettes des caisses de maladie est de ce fait passée de 26,8 à 29,9%.

Tout en ne voulant aucunement passer sous silence certaines raisons techniques, telle que la réduction des délais de paiement suite à l'introduction de l'informatique, je me dois cependant d'attirer plus particulièrement votre attention sur l'évolution récente concernant les dépenses budgétaires au titre de l'article 68. En 1987, cette seule intervention de l'Etat dépassera pour la première fois les 3 milliards de francs, ce en raison de la progression des prestations afférentes, à laquelle s'ajoutera, exceptionnellement, le report d'une partie de l'intervention se rapportant à l'exercice 1986, report dû à la clôture plus tardive que d'ordinaire des comptes de certaines caisses de maladie.



Pour en revenir aux seules données définitivement connues, je dois mentionner qu'entre 1983 et 1986, la part des dépenses qui ne sont pas couvertes par les cotisations des pensionnés et qui sont donc à charge de l'Etat est passée d'environ 53% à près de 59%. Ceci s'explique par le fait que le taux de croissance des prestations est plus élevé dans le chef des pensionnés qu'il ne l'est dans celui des actifs. Aussi, en 1986, la consommation médicale moyenne des pensionnés a-t-elle été trois fois plus élevée que celle des actifs (58 000 contre 19 000 francs).

Compte tenu du vieillissement de la population et des progrès de la médecine, la dynamique intrinsèque de ces prestations posera inévitablement un problème d'allocation de ressources dans le cadre d'une politique budgétaire globale.

La maîtrise budgétaire du coût de l'assurance-maladie ne passe donc pas seulement par une action concertée entre fournisseurs de soins et consommateurs, mais encore par une réflexion politique approfondie quant à l'absence actuelle de tout mécanisme de solidarité entre actifs et retraités. Est-il normal que tout se passe comme s'il y avait deux régimes financiers, l'un pour les assurés actifs, dans lequel les cotisations doivent équilibrer les dépenses, et l'autre pour les assurés pensionnés, dans lequel recettes et dépenses évoluent tout à fait indépendamment les unes des autres, parce que le taux de cotisation est celui des actifs et que le déficit est automatiquement couvert par l'Etat.

Aussi est-ce dans l'optique de l'établissement d'un mécanisme de solidarité entre actifs et pensionnés que la question d'une intervention forfaitisée de l'Etat dans l'assurance-maladie doit être examinée. Je partage cependant tout à fait l'avis de la Commission des finances et du budget suivant lequel il ne saurait y avoir de solution aux problèmes de l'assurance-maladie qui ne comporte pas, également, une action sur la dépense.

Contrairement à ce qui se passe pour l'assurance-maladie, les problèmes de financement de l'assurance-pension ne se posent guère à court, mais plutôt à moyen et long terme. L'effet combiné de plusieurs facteurs – arrivée à l'âge de la retraite des générations de guerre, accroissement du nombre d'actifs, taux de rendement réels élevés – font que la situation des régimes contributifs est exceptionnellement bonne.

Dans le cadre de la politique de redistribution des revenus pratiquée à la sortie des années de crise, le Gouvernement a tenu à profiter du niveau élevé des réserves pour procéder à une amélioration des prestations. Cette réforme ne comporte pas de répercussions budgétaires importantes immédiates, puisque le financement en est principalement assuré par un recours aux réserves. L'augmentation du coût du régime contributif – environ 1% de la masse des revenus cotisables – ne se fera pas sentir avant 1992.

Il faut néanmoins insister sur le caractère temporaire de l'amélioration subie par le coefficient de charge. La maturation des régimes de pension et l'accélération de la croissance du nombre de pensions au cours de la deuxième moitié des années 80 aidant, le coût de l'assurance-pension devrait connaître un renchérisse-

ment progressif. Selon les prévisions de l'Inspection générale de la sécurité sociale, la prime de répartition passerait de 22,6% en 1985 à 29,7% en l'an 2005.

L'accroissement actuel de la charge budgétaire de l'Etat découle de la loi du 23 mai 1984 portant réforme du système de financement des régimes de pension contributifs. En application de cette loi, la contribution de l'Etat augmente par palliers successifs de 0,2% par an pour passer de 7% de la masse des salaires et revenus cotisables en 1985 à 8% en 1990. D'où un accroissement annuel des dépenses budgétaires de quelque 600 millions en 88, 89 et 90.

Je voudrais conclure mes réflexions relatives au financement de la sécurité sociale en vous citant quelques extraits des conclusions auxquelles ont abouti les deux experts en la matière que sont Messieurs Charles RUPPERT et Robert KIEFFER dans leur publication toute récente intitulée "Quelques réflexions sur le défi démographique et la sécurité sociale au Luxembourg":

"Des circonstances changeantes de notre environnement international nous amèneront peut-être, à l'avenir et notamment au-delà de l'horizon 1992, à reconsidérer le niveau de protection de nos régimes. Il se posera alors l'acceptabilité d'un tel examen critique qui exigera certainement une approche globale."

Le deuxième risque latent des finances publiques que je voudrais aborder est celui des finances communales. Tout comme votre Commission des finances et du budget, je pense que les déséquilibres en la matière ne résultent pas d'une mauvaise répartition globale des recettes fiscales entre l'Etat et les communes, mais qu'ils trouvent leur origine dans une répartition interne imparfaite entre les communes.

L'identité de nos vues dépasse cependant le stade du diagnostic pour s'étendre à celui du remède proposé. La réforme des finances communales doit effectivement reposer sur le concept méthodologique des charges ou des missions communales. Préalablement à toute réforme de fond, il faudra donc procéder à l'étude de la répartition effective des compétences du secteur communal et du secteur étatique avec comme but de desserrer la situation enchevêtrée actuelle. Les charges incombant effectivement aux communes seront à analyser, à quantifier et à traduire dans une modification de l'ensemble des ressources communales, ceci tout en veillant à accroître, dans la mesure du possible, l'autonomie financière des communes.

Dans ce cadre plus global d'une réforme à moyen terme, l'impôt commercial sera à soumettre à un examen d'efficacité et d'opportunité. Il faudra analyser de plus près les causes des disparités de rendement dans le chef de ce principal impôt communal.

Nos approches ne divergent que sur un seul point, celui de savoir si, oui ou non, il convient de procéder dans l'immédiat à un aménagement plus limité du régime actuel. Votre Commission estime que des ajustements à court terme ne seraient acceptables que dans le cadre d'une démarche politique globale et cohérente.

Il est cependant un fait que si certaines communes n'arrivent plus aujourd'hui à résorber leurs excédents, il

y en a d'autres qui ne réussissent plus guère à financer les infrastructures primaires longtemps déjà réalisées dans des communes comparables. Etant donné que ces extrêmes ont tendance à s'écarter encore davantage, le Gouvernement est d'avis qu'il faut réagir au plus vite et, pour le moins, freiner cette divergence de tendances.

Aussi, dans le cadre de ses amendements, le Gouvernement vous propose-t-il d'instituer un fonds communal de dotation financière. A travers les mécanismes de ce fonds, le Gouvernement se propose d'apporter une première correction cohérente aux inégalités du système actuel. Pour atteindre cet objectif, il est proposé :

1) de dissocier l'origine et les critères de répartition des ressources non affectées transférées par l'Etat vers les communes;

2) de rendre la présentation budgétaire de ces transferts plus transparente et plus cohérente par le biais notamment d'une révision des critères de répartition existants: tout en maintenant l'acquis significatif, le nombre de ces critères passerait de 19 à 8, soit 4 critères généraux et 4 critères spécifiques;

3) d'introduire notamment un critère d'allocation nouveau permettant d'atténuer les écarts en matière de rendement moyen de l'impôt commercial par tête d'habitant.

Au moment de proposer ce nouveau régime de répartition des ressources non affectées de l'Etat, le Gouvernement a cependant veillé :

1) à ne pas modifier l'enveloppe globale de ces transferts; et

2) à assurer pour l'avenir l'évolution dynamique de ces transferts en maintenant le lien direct avec l'assiette des trois impôts de l'Etat auxquels participent les communes et en adaptant annuellement au taux de progression de la masse salariale du personnel de l'Etat le montant de la compensation accordée suite à l'abolition de l'impôt sur le total des salaires.

En analysant de plus près les effets chiffrés de l'ajustement proposé, on constate que la masse redistribuée s'élève finalement à quelque 263 millions de francs, soit 3,7% seulement du total des ressources non affectées en provenance de l'Etat. Par ailleurs, quelque 20 communes seulement voient les ressources non affectées diminuer, la centaine de communes restantes enregistrant un accroissement des moyens de financement à leur disposition. La portée des amendements proposés est donc somme toute assez limitée, ceci tant du point de vue des recettes visées – les seules ressources non affectées provenant de l'Etat – que du point de vue de l'ampleur du mouvement redistributeur.

Les amendements ne représentent qu'un premier pas en direction d'une réforme des finances communales tendant à rapprocher les critères de répartition des ressources des facteurs déterminant l'ampleur des charges. Cette première étape ne devra en aucun cas barrer la voie aux étapes ultérieures de la réforme. Aussi le groupe de travail ad hoc est-il appelé à poursuivre ses études tant sur le plan de la radiographie

de la situation financière des communes que sur celui des propositions de réforme proprement dites. Par le biais du large processus de consultation lancé par le Ministre de l'Intérieur, les principaux intéressés que sont les communes ont l'occasion de participer à cette oeuvre de réforme de longue haleine.

Permettez-moi de terminer l'examen de ces quelques risques latents par une description succincte de la situation en matière de finances communales. Je serai bref, étant donné que le Conseil européen de Copenhague sera amené vendredi et samedi prochain à faire avancer l'épineux paquet Delors. Aussi pouvons-nous peut-être envisager dès maintenant que les effets des décisions de Copenhague sur le budget sous examen vous seront précisés au début de la semaine prochaine.

Pour l'instant, je me limiterai à vous esquisser les points de convergence et divergence de notre position par rapport aux propositions de la Commission. Les points de convergence prévalent et portent sur l'essentiel :

– un relèvement et une restructuration des ressources de la Communauté devront permettre l'instauration d'un système de financement plus stable, suffisant et garanti;

– la restructuration des ressources devra notamment comporter l'instauration d'une quatrième ressource basée sur l'assiette complémentaire PNB-TVA et reflétant donc la prospérité relative des Etats membres;

– l'actuelle discipline budgétaire sera à perfectionner au moyen notamment d'un accord liant tous les organes de la Communauté, y compris donc le Parlement;

– la politique agricole commune sera à rapprocher des réalités du marché, à condition toutefois que cette adaptation soit accompagnée d'une politique des revenus efficace et que les partenaires commerciaux de la Communauté se joignent à cet effort de restructuration;

– les moyens des fonds structurels seront à augmenter substantiellement et leur concentration géographique sur les régions les plus pauvres de la Communauté sera à accentuer.

Mais il y a aussi des aspects sur lesquels nous n'avons pas hésité à nous distancer des propositions de la Commission :

1) en écartant toute référence au solde budgétaire net, nous nous sommes prononcés une fois de plus contre le principe même d'une compensation budgétaire et, par voie de conséquence, contre l'application de ce principe en faveur du Royaume-Uni;

2) nous essayons de nous opposer à des critères d'éligibilité trop restrictifs qui écarteraient le Grand-Duché des régions en déclin industriel pouvant profiter des fonds structurels, en général, et du FEDER, en particulier;

3) tout en acceptant des stabilisateurs de production arrêtés avant que la campagne agricole ne commence, nous ne pouvons accepter des stabilisateurs purement

budgétaires qui couperaient la dépense en cours d'exercice.

Du point de vue du budget national, l'impact le plus sensible de ce paquet réside évidemment dans le relèvement et la restructuration des ressources de la Communauté. Pour bien situer ces effets, il ne faut pas perdre de vue que nos versements à Bruxelles auront déjà augmenté de moins d'un milliard avant 1980 à près de 3 milliards en 1988. L'élargissement et le déploiement des politiques communautaires sont certes à l'origine de cette explosion des transferts, mais le passage d'un système de financement basé sur des contributions nationales à celui reposant sur l'introduction de la TVA en tant que ressource propre de la Communauté n'a cependant pas été étranger à ce phénomène.

Je ne voudrais pas à la fin de mon discours vous submerger de chiffres. Qu'il me soit simplement permis de vous indiquer l'ordre de grandeur budgétaire qui est en cause! En raisonnant à prix constants et en comparant les chiffres du budget communautaire pour 1987 aux prévisions de la Commission pour 1992, les versements en provenance du Grand-Duché passeraient en termes réels de quelque 2,9 milliards à :

- 4,7 mia. dans une hypothèse pessimiste, soit +62% ;
- 4,2 mia. dans une hypothèse moyenne, soit +47% ;
- 3,9 mia. dans une hypothèse optimiste, soit +38%.

Pour 1988 et indépendamment de la solution retenue à Copenhague - accord sur un système à moyen terme ou arrangement ad hoc pour le seul budget de 1988 - la facture risque de se chiffrer à quelque 400 à 500 millions de francs.

A noter encore que l'ampleur de ces changements qui découlent des seules propositions visant le volet recettes se trouverait encore renforcée du fait d'une réduction des retours sous forme de dépenses communautaires au titre de la PAC ou au titre des fonds structurels. Si on ajoute à ces seuls effets budgétaires les difficultés et répercussions inhérentes à d'autres initiatives communautaires et notamment aux propositions de la Commission visant à harmoniser la TVA et les accises, nous pouvons nous imaginer un peu les problèmes auxquels nous serons appelés à faire face.

Tout en réaffirmant la volonté politique du Gouvernement de défendre les intérêts du pays, nous ne pouvons pas nous cacher que nous ne saurons nous défaire d'un handicap insurmontable. En tant que plus petit Etat membre de la Communauté, en tant que pays qui n'est que frontière et dont l'économie repose sur les marchés extérieurs, nous n'avons pas d'alternatives au marché intérieur et à la Communauté européenne. Nos partenaires nous demanderont de payer un prix pour la prospérité que nous retirons du marché intérieur. Tout en sauvegardant l'essentiel, nous ne pourrions cependant échapper à un démantèlement de certains avantages abusifs que d'aucuns n'hésitent même plus à qualifier de parasites.